



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



AGENCE LIVRE  
CINÉMA & AUDIOVISUEL  
EN NOUVELLE-AQUITAINE

# [ **CONCERTATION** **RÉGIONALE CINÉMA** **ET AUDIOVISUEL 2023** ]

Restitution des contributions et des auditions  
des structures interprofessionnelles dans le  
cadre du renouvellement de la convention CNC/  
collectivités territoriales.

[culture-nouvelle-aquitaine.fr](http://culture-nouvelle-aquitaine.fr)





# [SOMMAIRE]

Avant-propos	Page 5
Comptes-rendus des auditions menées en avril 2023	Page 7
CINA	Page 9
Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine	Page 15
Collectif des festivals de cinéma de Nouvelle-Aquitaine	Page 19
Pôle régional d'éducation aux images « Les Yeux Verts »	Page 25
FEDE-REC	Page 31
Groupe Fiction	Page 37
Interpro Création-Production	Page 43
<b>Contributions écrites reçues entre avril et juin 2023</b>	<b>Page 53</b>
Ciné Passion en Périgord	Page 55
Maelstrum	Page 57
Groupe Fiction	Page 59
Interpro Création-Production	Page 61

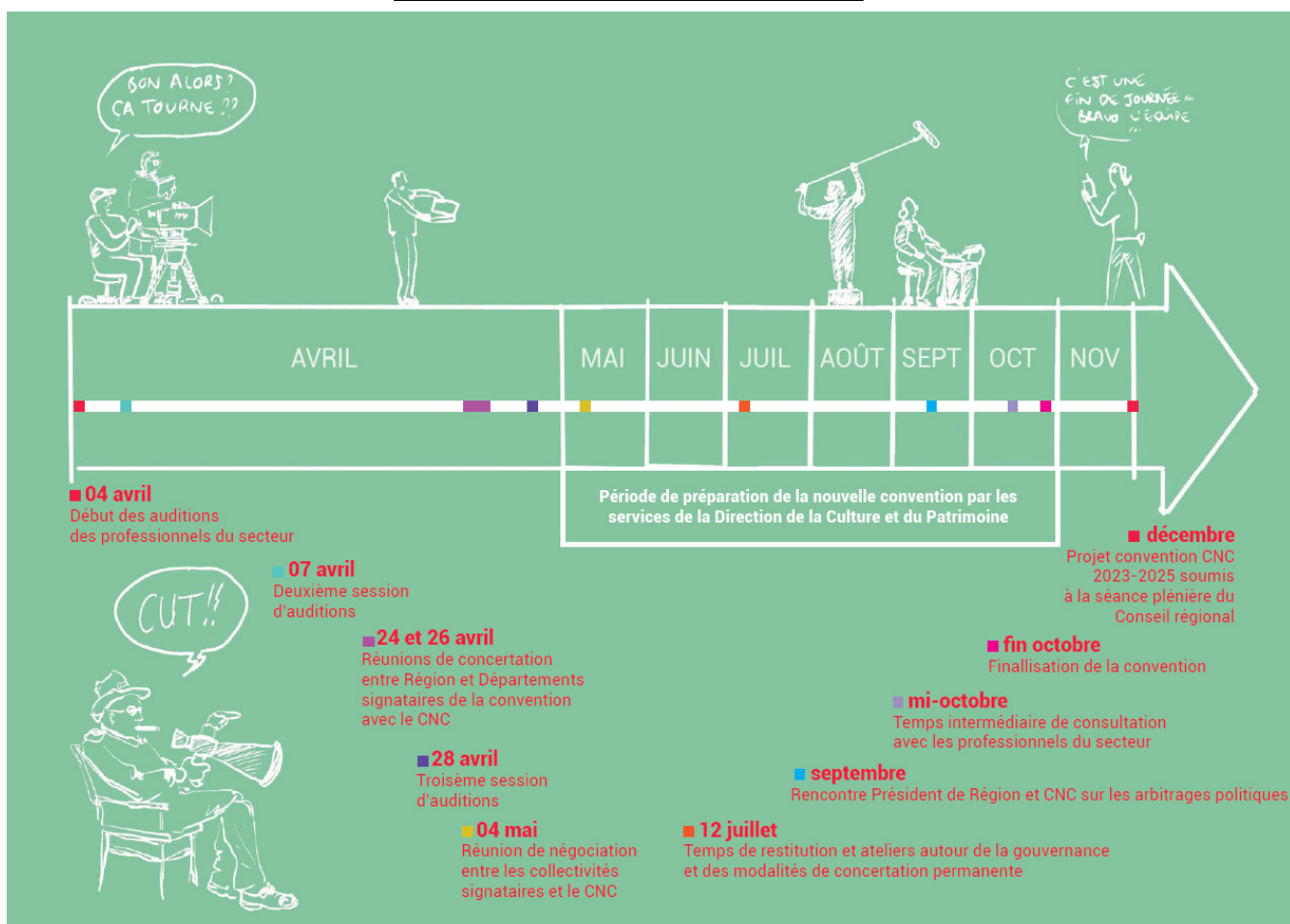


## AVANT-PROPOS

2023 marque l'année de renégociation de la convention qui lie les collectivités territoriales au CNC. C'est dans ce cadre que la Région Nouvelle-Aquitaine, avec l'appui de son agence régionale ALCA, a souhaité s'engager dans un processus de concertation prenant la forme d'auditions des opérateurs du cinéma et de l'audiovisuel considérés comme structurants sur notre territoire. Parallèlement, la Région, via son portail numérique « Culture et Patrimoine en Nouvelle-Aquitaine » ([www.culture-nouvelle-aquitaine.fr](http://www.culture-nouvelle-aquitaine.fr)), a ouvert la possibilité à tout un chacun de pouvoir participer aux réflexions collectives à travers le dépôt de contributions écrites. Le présent document a donc vocation à restituer à la fois le contenu des auditions menées en avril 2023 ainsi qu'à partager les contributions écrites reçues jusqu'en juin de la même année.

Par la suite, la Région et les Départements signataires se sont réunis à plusieurs reprises afin de dégager ensemble les orientations prioritaires de la politique publique concertée en faveur du cinéma et de l'audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine pour les années à venir. Des temps intermédiaires de consultation viendront ponctuer la finalisation de la prochaine convention CNC qui sera alors soumise au vote des élus des collectivités signataires en décembre 2023.

### CALENDRIER 2023 DE LA CONCERTATION



Les équipes du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et d'ALCA





**COMPTES-RENDUS DES  
AUDITIONS MENÉES  
EN AVRIL 2023**





# Concertations régionales Cinéma et Audiovisuel 2023

## Audition de CINA

Date : mardi 4 avril 2023

Lieu : Brive

Participants :

- CINA :
  - Rafael Maestro, Président
  - Stéphanie Vigier, Déléguée générale
- Région Nouvelle Aquitaine :
  - Charline Claveau, vice-présidente en charge de la culture, des langues et cultures régionales, et du patrimoine
  - Frédéric Vilcocq, Conseiller culture et économie créative auprès du Président de la Région
  - Elisabeth Douzille, Directrice de la Culture et du Patrimoine
  - Nathalie Leuret, Sous-directrice Création & Diffusion
  - Pierre Da Silva, Responsable Unité Cinéma Audiovisuel
  - Valérie Fumet, Chargée de mission Unité Cinéma Audiovisuel
  - Jérémie Obispo, Chargé de mission cinéma-audiovisuel et COM TV
  - Nathanaëlle Ponceteau, Gestionnaire administrative et financière Unité Cinéma Audiovisuel
- Ministère de la Culture - Drac Nouvelle-Aquitaine :
  - Yves Le Pannerer, Conseiller pour le cinéma, l'audiovisuel et le numérique
- ALCA Nouvelle-Aquitaine :
  - Rachel Cordier, Directrice générale ALCA
  - Emmanuel Feulié, Directeur Département Cinéma ALCA
  - Maelys Gosset, Assistante du département Cinéma ALCA



CINA fait l'observation préliminaire à son audition que nous aurions pu aussi entendre et recevoir les ententes de programmation, les réseaux professionnels infrarégionaux ou les syndicats...

CINA rappelle un contexte national compliqué. La fréquentation en salle a été reconstituée à hauteur de 80% du public sur 2022. On relève une baisse des fréquentations à hauteur de 26% par rapport à la période avant Covid. Les salles multiplexes relèvent une baisse de fréquentation de 40%. 15,7% pour les salles de cinéma art et essai.

On observe un phénomène de concentration : en France 25% des salles accueillent 80% des spectateurs. Le multiplexe concentre 75% des spectateurs avec une offre plus limitée. A noter que le nombre de films annuel programmés dans les multiplexes est le même que celui des petites salles. Les films passent moins souvent. Pour rappel, 72% des 220 films d'initiative française sortis dans les 4 dernières années, ont généré moins de 50 000 entrées en salle, et sont devenus quasiment invisibles sur les canaux de diffusion post exploitation en salle.

CINA relève plusieurs faits marquants du contexte national de l'exploitation cinématographique :

- la petite exploitation représente 12% des entrées, 15% pour les salles de cinéma art et essai. A noter qu'en Nouvelle Aquitaine, les salles de cinéma art et essai représentent 30% des entrées. CINA estime un total 5 000 000 entrées d'ici fin 2023 sur l'ensemble de son réseau.
- Le Groupe CGR basé à la Rochelle, 2<sup>ème</sup> groupe français fait l'objet d'une offre de rachat. En effet, il ne reste qu'un seul candidat « Mediawan ». Il n'y a pas d'acteur dominant à ce jour. CINA souligne son inquiétude si un acteur dominant de l'exploitation cinématographique se dessinait, qui plus est s'il produit lui-même du contenu.

CINA souligne le soutien de la Région aux salles de cinéma d'art et essai pendant la pandémie et le dialogue régulier avec la Région ainsi que l'Etat.

CINA revient sur la volonté de la Région d'accroître son soutien sur les médiateurs avec une majoration du nombre de poste et de développer le déploiement de services civiques en salle de cinéma.

CINA souligne le soutien de la Région porté à l'association notamment dans sa mission sur les films soutenus mais aussi sur le pilotage au niveau régional du dispositif Etudiants au Cinéma. Un dispositif qui fonctionne très bien.

CINA précise son travail avec la DRAC et surtout avec Yves Le Panerier.

CINA regrette l'absence d'une/un spécialiste de l'exploitation cinématographique à la Région et/ou d'une fonction dédiée à ALCA.

A ce jour, près de 160 salles de cinéma art et essai sur toute la région. Cela représente un maillage territorial historique et qui se maintient dans la durée. L'association défend une volonté de programmation diverse et une politique tarifaire accessible à 5,17€ ticket moyen. CINA c'est 151 adhérents, 143 salles ayant pour mission principale la diffusion et la défense du cinéma art et essai : accompagnement de 300 œuvres ainsi que la mise en place de tournées et de journées professionnelles. En 2022, 450 à 500 séances accompagnées.

CINA souligne 3 enjeux importants des cinémas indépendants en Nouvelle-Aquitaine : la reconquête des publics, la transition écologique et la formation professionnelle.

#### La reconquête des publics et plus précisément la cible du public jeune et non du jeune public

A travers toutes les actions portées par CINA, une attention particulière est portée sur ce public-là. Le public de cinéma art et essai est vieillissant. Le public jeune est revenu de manière plus importante

après le covid. CINA adapte tous ses dispositifs de diffusion avec une proposition pour ce public ex : sur le cinéma de répertoire.

CINA pilote depuis deux ans l'expérimentation **ETUDIANTS AU CINEMA** sur 5 salles de son réseau. Dans le cadre de cet accompagnement, CINA privilégie des propositions (rencontres, pré-visionnements) autour des films soutenus par la Région pouvant intéresser un public 15/25 ans. Les étudiants, 20 à 30 ambassadeurs, participent à la vie du cinéma et sont donc un lien entre le public jeune et les salles. Ils participent à l'animation et à la promotion du cinéma. Lorsqu'un étudiant est ambassadeur, il va faire venir ses camarades sur les séances qu'il va présenter. Cela est visible très rapidement sur la fréquentation. Au-delà de la fréquentation ce dispositif permet de recréer le lien avec l'université. CINA précise que le travail avec les enseignants est à continuer. Sachant que sur l'université de Bordeaux Montaigne avec l'UFR Humanité, et sur l'université de La Rochelle le travail avec les enseignants est très avancé. Les étudiants peuvent choisir de faire intervenir l'un de leurs professeurs pour accompagner une projection sur une thématique précise. Certains enseignants font leur cours en salle de cinéma en s'appuyant sur une œuvre. Concernant les enseignants il s'agit principalement des matières humanité et sciences humaines. Pour les étudiants il y a également les filières scientifiques ou techniques et professionnelles.

CINA précise qu'il n'y a aucune verticalité sur ETUDIANTS AU CINEMA. Le développement vient du local c'est pour cela que cela fonctionne. Ce dispositif permet de rassembler les étudiants par le biais des ambassadeurs, les enseignants et le territoire avec les salles de cinéma. L'objectif est que ce dispositif puisse exister dans le projet de la salle. Il est essentiel de rassembler et d'instaurer un dialogue entre les enseignants et les exploitants pour faire découvrir leur métier et leurs pratiques.

Aujourd'hui 5 salles sont engagées dans le projet Etudiants au Cinéma, le but est de monter à 8 salles en 2023. Chaque territoire développe le projet et se saisit du dispositif en fonction de ses spécificités par exemple à Niort ce sont des établissements d'enseignement supérieur professionnel qui sont partenaires.

CINA indique que 12 départements sont engagés sur **Lycéens et Apprentis au Cinéma, Collèges au Cinéma et écoles au cinéma**, mais il n'y a pas d'animation de toutes ces coordinations. Il n'existe pas aujourd'hui d'espace d'animation territoriale et de mise en lien de dispositifs qui ont les mêmes problématiques et les mêmes enjeux.

CINA souligne une grande difficulté sur le Pass culture qui soutient uniquement la demande, et surtout un problème sur la question de la mobilité. Si l'établissement est dans une zone rurale, l'enseignant pourra utiliser le Pass culture mais il n'aura pas le budget pour le transport des élèves. Si la gouvernance ne prend pas les dispositions nécessaires, elle laisse l'opportunité aux territoires de trouver des solutions.

La DRAC précise que la position de l'Etat est relayée au sein du comité de pilotage mis en place par le Rectorat dans lequel siège aussi bien la Région que la DRAC.

Afin d'accompagner au mieux ses adhérents dans la reconquête des publics et plus particulièrement du public 15/25 ans, CINA a souhaité le **déploiement de services civiques** dans les salles. CINA s'est inspiré de ce que faisait le RIM. Il y a déjà 40 demandes pour l'année prochaine. Ces jeunes en service civique vont eux aussi recréer du lien avec les salles en accompagnant des séances. La Région a étendu ce dispositif sur 3 ans. Les exploitants ont aujourd'hui un regard plus positif sur les services civiques. Le travail est à continuer. Certains services civiques sont dédiés sur certaines salles à l'accompagnement de ETUDIANTS AU CINEMA comme Angoulême ou La Rochelle. Mais pour pouvoir

aller plus loin les salles ont besoin de plus de ressources humaines pour développer et surtout pérenniser le dispositif.

Les **médiatrices et médiateurs** : 20 postes actuellement. 10 postes supplémentaires à venir. C'est un axe fort pour la reconquête du jeune public et du public jeune. Concernant les 10 nouveaux postes des médiateurs qui seront mutualisés sur plusieurs salles, CINA a engagé un travail avec AGE&CO pour que les salles soient prêtes à candidater dès que l'appel à candidature sera lancé. La Région précise que l'appel à candidature sera lancé le 17/04 il est en cours de validation. Les postes seront alors d'une durée de 4 mois. Un appel à candidature 2024 va être lancé afin d'harmoniser les modalités de financement sur les 30 postes. La Région ajoute que si les Départements s'engagent cela permettrait de baisser la part des exploitants à 5 000€ voire en dessous. Plusieurs Départements présents au dernier comité de chiffrage du fonds de soutien cinéma étaient prêts à s'engager dans ces démarches. Se pose la question de solliciter les départements qui ne participent pas au fonds de soutien cinéma pour le soutien dans la création des postes de médiateurs.

CINA détient une **mission de diffusion sur les films soutenus** par la Région dans les salles adhérentes : mission qui se déploie d'année en année. En 2022, 40 films soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine ont été accompagnés par CINA, sur 245 séances accompagnées. Ces chiffres montrent l'engagement de CINA sur cette mission qui souligne que cela représente un travail intense avec des moyens humains au bout de leurs capacités. Les exploitants ont exprimé des retours positifs que ce soit sur les journées professionnelles que sur les séances.

#### La transition écologique de la filière de l'exploitation cinématographique

CINA précise son engagement dans la transition écologique de la filière à travers la signature d'une charte pour une filière verte, des journées professionnelles et la création d'une communication à destination du public pour les salles. CINA est accompagnée par la Région sur le règlement d'intervention, les comités consultatifs et le projet de modernisation et rénovation des salles. A noter qu'un travail important a été réalisé sur la mise à jour du document auquel a été inclus le changement de projecteur. En effet la crise de l'énergie accélère les demandes. En moyenne il y avait une soixantaine de projets identifiés, avec la mise à jour il y en aura davantage.

La **charte pour une filière verte** porte notamment sur la programmation et la mobilité des publics. Les salles de cinéma s'auto-évaluent. CINA accompagne les salles notamment sur leur marge de progression et sa communication au public. Un prestataire extérieur, Incub, Pascal Lenormand énergéticien accompagne la démarche. De plus, 2 salles seront choisies pour être accompagnées par un architecte et un énergéticien afin d'étudier une modernisation verte adaptée aux lieux. Pour cela CINA a besoin de financement. CINA pense que les critères et les modalités du règlement d'intervention pour ces soutiens peuvent s'adosser au dispositif du CNC qui est très sélectif et qui donc oblige déjà les exploitants à faire un gros travail pour les dossiers déposés.

CINA s'est engagé avec les syndicats d'exploitants pour négocier ensemble des tarifs auprès des fournisseurs d'énergie. Actuellement 20 salles souhaitent participer, mais CINA souhaite atteindre les 30 salles. Les groupes comme CGR l'ont déjà fait. C'est un sujet qui va être plus préoccupant en période estivale. C'est un sujet de fond qui mobilise beaucoup de temps et de moyens financiers, un travail sur le long terme.

## La formation professionnelle

CINA propose un parcours de formation à destination des exploitants sur le public des 15/25ans. 10 salles de cinéma sont intéressées c'est plus qu'envisagé ce qui permettra à CINA d'affiner sa politique de formation.

Grâce à AGE&CO, au travail mené avec l'AFCAE qui est en train de se positionner sur les enjeux de formation, au travail de CINA avec les syndicats en région via la Fémis qui souhaiterait mettre en place des modules en région, tous les acteurs de la filière sont réunis pour mener des **modules de formation** en Région. Les associations et les structures nationales de formation sont attentives à ce que fait CINA. Dans le cadre de cette concertation, CINA souhaite que cela soit pris en compte.

CINA et ses adhérents ont déterminé un enjeu important concernant la formation au **circuit itinérant** ANCI. 250 points de circuits itinérants en Nouvelle-Aquitaine qui sont importants pour l'aménagement du territoire et en même temps ce sont les plus fragiles. CINA a besoin d'un soutien pour la structuration de ces circuits. Une harmonisation des politiques publiques est également essentielle sur des circuits aux financements très disparates. Ex : sur le Plein air animé très souvent par des bénévoles.

CINA souhaite donc que la question de l'itinérant soit abordée prochainement au cours d'échanges avec les pouvoirs publics. A noter qu'il faut 102 personnes par séance pour pérenniser un circuit de cinéma itinérant. Actuellement, il y en a 45 en moyenne.

Pour conclure, CINA rappelle les enjeux d'éducation à l'image, principalement école au cinéma sur la question de la mobilité et de l'intercommunalité.

CINA rappelle qu'une salle de cinéma indépendante a plusieurs caractéristiques : une diversité dans sa programmation, l'accueil du jeune public et du public jeune, une structure soutenue par des collectivités et qui fait partie d'une aventure territoriale en adhérent à un réseau comme CINA.

CINA souhaite que la Région impulse un conventionnement vers tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine, toutes les intercommunalités, les mairies qui ont un cinéma, pour que cela vienne structurer et sécuriser les dispositifs et accompagnements. Cela serait aussi un moyen d'intégrer les Départements manquants dans la convention.

CINA souhaite alerter sur son manque de moyen humain par rapport aux missions attribuées par la Région. Actuellement il y a 5 personnes.

N'y-a-t-il pas une opportunité pour la Région de solliciter d'autres directions que celle de la culture sur des sujets qui ne sont pas que culturels (ex : la formation, datar, ess) afin de soutenir l'association pour mener à bien tous les sujets listés précédemment ?



# Concertations régionales Cinéma et Audiovisuel 2023

## Audition de la Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine

Date : mardi 4 avril 2023

Lieu : Brive

Participants :

- Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine :
  - Marc Wilmart, Président
  - Patrick Malefond Directeur
- Région Nouvelle Aquitaine :
  - Charline Claveau, vice-présidente en charge de la culture, des langues et cultures régionales, et du patrimoine
  - Frédéric Vilcoq, Conseiller culture et économie créative auprès du Président de la Région
  - Elisabeth Douzille, Directrice de la Culture et du Patrimoine
  - Nathalie Leuret, Sous-directrice Création & Diffusion
  - Pierre Da Silva, Responsable Unité Cinéma Audiovisuel
  - Valérie Fumet, Chargée de mission Unité Cinéma Audiovisuel
  - Jérémie Obispo, Chargé de mission cinéma-audiovisuel et COM TV
  - Nathanaëlle Ponceteau, Gestionnaire administrative et financière Unité Cinéma Audiovisuel
- Ministère de la Culture - Drac Nouvelle-Aquitaine :
  - Yves Le Pannerer, Conseiller pour le cinéma, l'audiovisuel et le numérique
- ALCA Nouvelle-Aquitaine :
  - Rachel Cordier, Directrice générale ALCA
  - Emmanuel Feulié, Directeur Département Cinéma ALCA
  - Maelys Gosset, Assistante du département Cinéma ALCA





La Cinémathèque du Limousin a été créée à Limoges en 2010.

Sa Mission : collecter, conserver, archiver, valoriser les films amateurs et de famille pour une sauvegarde de la mémoire.

En 2013, embauche d'un technicien, l'équipe est alors de 3 salariés.

2014 : Création de PILL, une base de données pour une indexation et une consultation de fonds audiovisuels. Il est en 2023 utilisé par 5 structures en Nouvelle-Aquitaine.

La Cinémathèque précise que les œuvres du fonds sont principalement d'auteurs réalisateurs de la Nouvelle-Aquitaine ou des images tournées en Nouvelle-Aquitaine ou de déposants de Nouvelle-Aquitaine. Il arrive des cas exceptionnels sur des documents uniques ayant une vraie valeur patrimoniale. Il est possible pour la Cinémathèque de faire des échanges avec d'autres cinémathèques. Les autres cinémathèques ont accès à la base. A noter que certains films sont disponibles seulement en extraits pour des questions de droit.

Se pose la question d'utilisation de la plateforme harmonisée GARANCE préconisée par le CNC Pour toutes les cinémathèques mais qui selon la cinémathèque n'est pas un outil optimal pour les films amateurs.

La Cinémathèque a conçu son propre outil le PILL en établissant leurs propres critères. Le CNC préconisait DIAZ mais ce partenaire n'a pas suivi le projet de la Cinémathèque.

La DRAC précise que l'idée du CNC était de fédérer une communauté et de développer un outil commun.

En 2016, la Cinémathèque du Limousin devient la Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine avec le soutien du CNC.

2017 marque le plan d'investissement FEDER Région CNC permettant l'acquisition d'un second scanner.

2018 : création du réseau mémoire filmique en Nouvelle-Aquitaine :

- Le fonds audiovisuel de Recherche de La Rochelle
- La Mémoire Bordeaux Métropole
- Trafic Image Angoulême
- CLEM Patrimoine à Bordeaux
- « Vues du cap » 5 écoles d'art de Nouvelle-Aquitaine sous le label Infini Cinéma

2021 : Mise en place du dépôt régional des films soutenus en Nouvelle-Aquitaine. La Cinémathèque reçoit le dépôt légal des fichiers. C'est inscrit dans la convention.

2021/2023 La Cinémathèque développe le projet d'une mallette pédagogique connectée.

2022 : Création d'un poste pour les missions éducatives et de diffusion EAC.

2022 : Développement des postes de consultation en partenariat avec ALCA au sein des médiathèques d'Angoulême, Pau et Bayonne notamment.

Pour une Cinémathèque de plein exercice, la Cinémathèque a besoin d'un espace public et professionnel composé d'une salle de cinéma, d'un espace de connaissance du cinéma, un espace de conservation et de stockage aux normes professionnelles, de bureaux et ateliers techniques.

La Cinémathèque travaille avec la Région sur le **Projet de réhabilitation Jidé** : 7000m<sup>2</sup> carré de terrain 4000m<sup>2</sup> bâtiment. Il s'agira d'un pôle culturel axé sur la création et l'image avec :

- La maison du dessin de presse
- La Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine
- Les Francophonies
- Les antennes des agences culturelles régionales L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine et ALCA

Pour la Cinémathèque, c'est une reconnaissance de la Région. Elle souhaite que la salle de cinéma soit aux normes pour une programmation de films patrimoniaux, une programmation régionale DRF+ fonds CDNA en lien avec les partenaires du site. Il y a une vraie attente des professionnels dont les producteurs d'un lieu permettant de projeter les films. La tonalité du lieu ne se résumera pas qu'en films amateurs et films d'archives.

Il y a également une grande demande des départements.

La Cinémathèque envisage des thématiques croisées avec les autres occupants du lieu. Le projet dépend de l'ambition portée à cet espace.

La Région précise que l'enveloppe est désormais à hauteur de 15,6 millions d'euros, le budget initial était à 12 millions d'euros. Les discussions financières sont en cours notamment dans l'attente d'une proposition des architectes. Avec cette nouvelle enveloppe budgétaire nous arrivons désormais à une salle de cinéma avec une jauge à 100 personnes. Les architectes travaillent sur une possible jauge à 140 personnes avec le même budget. Cette concertation n'est pas forcément le lieu pour cette discussion. Le projet étant déjà suivi lors de réunions régulières avec la Région.

La Cinémathèque rappelle que la question de la jauge est définie par l'accueil des scolaires. 3 classes avec accompagnants dépassent déjà les 100 personnes. Ce projet est ambitieux, il s'agira d'un pôle culturel. C'est un pari. La Cinémathèque n'est pas fermée à développer un autre lieu. Jidé étant avant tout un projet immobilier, le projet culturel n'a pas encore de couleur sur ce projet. La Cinémathèque peut faire des propositions.

La Région souligne qu'il y a des liens communs entre les structures du projet Jidé notamment sur la conservation. Il y en a d'autres. La question est de savoir comment on organise le chemin pour qu'émerge une identité du lieu plutôt que de la décréter en amont. Alain Rousset a affirmé à travers ce projet vouloir soutenir la liberté de la création notamment sur le dessin de presse. L'idée étant d'amener du public dans des espaces destinés plutôt aux professionnels. La salle de cinéma doit donc faire partie du projet Jidé. La Cinémathèque révèle un besoin de matériel pour concevoir une scénarisation des objets du 7e art dont est dotée la structure. En l'absence éventuelle de solutions, il pourra tout à fait être imaginé de recourir à une extension extérieure à Jidé sur le volet « réserve » du projet. Le projet Jidé déterminera le développement de la Cinémathèque.



# Concertations régionales Cinéma et Audiovisuel 2023

## Audition du Collectif des festivals de cinéma de Nouvelle-Aquitaine

Date : mardi 4 avril 2023

Lieu : Brive

Participants :

- Collectif des festivals de cinéma :
  - Arnaud Dumatin, FEMA de La Rochelle et co président du collectif
  - Stéphanie Loustau, Responsable administration et logistique Festival Biarritz Amérique Latine
  - Pauline Reiffers, Co-fondatrice du collectif, secrétaire générale Festival International du Film Indépendant de Bordeaux
- Région Nouvelle Aquitaine :
  - Charline Claveau, vice-présidente en charge de la culture, des langues et cultures régionales, et du patrimoine
  - Frédéric Vilcocq, Conseiller culture et économie créative auprès du Président de la Région
  - Elisabeth Douzille, Directrice de la Culture et du Patrimoine
  - Nathalie Leuret, Sous-directrice Création & Diffusion
  - Pierre Da Silva, Responsable Unité Cinéma Audiovisuel
  - Valérie Fumet, Chargée de mission Unité Cinéma Audiovisuel
  - Jérémie Obispo, Chargé de mission cinéma-audiovisuel et COM TV
  - Nathanaëlle Ponceteau, Gestionnaire administrative et financière Unité Cinéma Audiovisuel
- Ministère de la Culture - Drac Nouvelle-Aquitaine :
  - Yves Le Pannerer, Conseiller pour le cinéma, l'audiovisuel et le numérique
- ALCA Nouvelle-Aquitaine :
  - Rachel Cordier, Directrice générale ALCA
  - Emmanuel Feulié, Directeur Département Cinéma ALCA
  - Maelys Gosset, Assistante du département Cinéma ALCA



Le collectif des Festivals regroupe une quinzaine de membres. Un collectif qui ne va cesser de s'agrandir en 2023. Le collectif a déjà reçu des demandes d'adhésion. L'idée n'étant pas d'être très nombreux mais de partager des enjeux communs. Le Collectif des festivals est né pendant le confinement suite aux différentes réunions organisées par la Région entre 2017 et 2020.

Les problématiques que traversent les festivals

- Érosion des moyens financiers & de contraintes budgétaires de plus en plus fortes :
  - Reconduction ou baisse des subventions publiques dans un contexte de forte inflation (hausse de l'ensemble des postes incompressibles : énergie, location des salles, location des films, transport & hébergement)
  - Difficulté à maintenir le niveau du sponsoring & du mécénat (changement de stratégie des entreprises en termes de communication, baisse des moyens, d'où une désaffection & une difficulté grandissante à capter de nouveaux partenaires)
  - Aides publiques de plus en plus conditionnées, fléchées
  - Fragilisation voire disparition progressive des subventions de fonctionnement qui basculent sur des appels à projets et/ou des actions où le travail (de programmation, coordination, communication, etc) n'est plus soutenu.
  - Question de la proratisation des aides régionales & du délai de paiement mettant en grande difficulté nos structures
- Problématique de l'épuisement des équipes (rejoignant la thématique 2023 des journées professionnelles du Collectif : difficulté à pérenniser les équipes (salaires trop bas & peu attrayants, perspectives d'évolution faibles, statuts engendrant une précarisation de plus en plus forte)
- Concurrence de nouveaux événements s'installant sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine sans consultation préalable, mettant en danger un écosystème déjà très fragilisé

Le collectif relève une **baisse des financements privés** depuis la pandémie. Des financements qui sont donc plus volatiles que l'engagement public.

Avant la pandémie le FIFIB présentait une répartition dans ses financements de 60% publics 40% privés. Aujourd'hui il s'agit plus de 80/20. Pour le FEMA, il s'agit plus de sponsors que de mécènes. ~~Cela~~ Le mécénat représente 10% du budget et finance surtout sur des actions Education aux images.

Pour le FBAL, c'est également une part de 10% de sponsors et mécénats avec de la perte de sponsoring depuis le COVID ayant poussé les entreprises à reventiler leur budget.

Concernant les financements des festivals, le Collectif observe une différence de fonctionnement en ce qui concerne la billetterie : selon les cas, location ou mise à disposition gracieuse des salles. Cette différence est déterminante sur la billetterie. En effet, Si le FIFIB ne recueille aucune part de la billetterie et donc occupe les salles de cinéma à titre gracieux, le FEMA récupère toute la billetterie car il loue les salles.

Les seules recettes du FIFIB sont la restauration et le bar du village Mably.

Le FBAL utilise des salles appartenant à la Ville et gérées par un EPIC ainsi que le cinéma propriété d'un groupe privé. Ils récupèrent la billetterie ce qui leur permet de proposer une offre importante gratuite d'activités, d'expositions et d'évènements nécessitant un budget important.

Le Collectif observe une évolution des pratiques des entreprises qui redirigent leurs investissements sur des actions sociales. Cela demande aux festivals de revoir leur stratégie. Le mécénat est un financement sur une courte période, permettant d'initier un projet. Il est très compliqué de trouver

un partenaire privé sur du long terme pour pérenniser une action. A noter que les financeurs privés donnent une réponse tardive sur leur engagement, il est donc compliqué d'en tenir compte et de l'inscrire au budget prévisionnel.

Certains des adhérents ont noté une **augmentation du recours à des appels à projets** (villes, départements, Région, DRAC) qui demandent une charge de travail importante de veille mais aussi de préparation des dossiers, sans aucune garantie d'obtenir le financement. Une charge de travail importante pour des structures ayant des effectifs de personnel permanent très réduit : pour le FEMA, 4 personnes, pour le FBAL 2 personnes. Il y a donc une difficulté réelle à combiner une recherche permanente de financement pour maintenir les projets tout en ayant un manque de personnel. C'est un cercle vicieux car cela empêche les Festivals de se développer par manque de ressources humaines et financières : c'est le « plafond de verre ». Ce qui engendre un épuisement, une lassitude et une **précarité des équipes** (Intermittents ou contrats courts). Cette fragilité des équipes amène une fragilisation des structures. Le collectif s'est donc engagé dans un **cycle de formation** pour discuter de cette problématique de l'emploi : comment constituer les équipes, la question des statuts, la précarité de l'emploi. La 1<sup>ère</sup> journée de formation ayant eu lieu à Poitiers pendant le Festival Filmer le travail, la seconde a lieu cette semaine pendant le festival de Brive.

Concernant l'exemple de Biarritz, le FBAL est aujourd'hui bien soutenu par la Ville et n'a observé aucune baisse de soutien de ce côté. Mais aujourd'hui un budget constant est un budget qui baisse en raison de l'inflation. L'hébergement est une thématique très forte que ce soit à Biarritz, à Bordeaux ou à La Rochelle avec une augmentation minimale de 10%. Le train aussi a augmenté. Sur le FBAL, le Festival s'est engagé à ne plus réserver de vols pour le trajet Biarritz/Paris en raison de son engagement écoresponsable. Mais le train coûte plus cher que l'avion.

Le collectif des Festivals souhaite également alerter sur un **contexte de concurrence** de plus en plus fort à différents niveaux :

- Concurrence avec les festivals européens qui se développent
- Concurrence avec des festivals nationaux : aujourd'hui il existe plus de 10 000 festivals en France et plus d'une centaine consacrée au cinéma.
- Concurrence aussi au niveau régional avec la naissance ou l'arrivée sans aucune concertation de nouveaux festivals tel que Nouvelles Vagues à Biarritz qui initialement se positionnait sur les mêmes dates que le Festival Biarritz Amérique Latine.

Le collectif des Festivals souhaite souligner la **concurrence de nouveaux événements** de plus en plus forte. Une création sans aucune concertation avec les festivals existants.

Biarritz a vu arriver le Festival Nouvelles Vagues dans une ville ayant déjà deux festivals internationaux (FIPADOC et FBAL). La Rochelle a aussi vécu cela. Cela peut engendrer une confusion notamment au niveau du nom ce qui oblige le festival existant à se repositionner. La question des dates est très importante. Aujourd'hui, le Festival Nouvelles Vagues de Biarritz est sur la même période que celui de la Rochelle. Ce nouveau festival est un grand souhait de la Ville. Il a beaucoup de financements privés.

La DRAC précise que c'est surtout les Villes à qui reviennent ces choix.

Le Collectif souhaite préciser qu'au sujet de la concurrence avec de nouveaux festivals sur la Région, une synergie peut également être possible suivant la manière dont s'implante le Festival arrivant. Certains Festivals ont également une programmation hors les murs permettant de proposer une offre sur des territoires où il n'y a pas de festival. Pour finir, il insiste sur l'inquiétude liée à l'incertitude des financements. Le recours à des fonds européens engendre une contrainte sur la programmation des

festivals et demande un temps de préparation très important pour les demander sans aucune obligation d'obtention.

Le lien avec la plateforme LABA reste à renforcer pour accompagner les structures ou le collectif dans leur demande de fonds européens.

Il n'y a pas de coordinateur permanent au sein du collectif. Natacha Seweryn a été missionnée pour organiser les journées de formation.

Le collectif a également travaillé sur **une charte écoprod**, en s'inspirant du travail des festivals de Musique qui ont avancé plus vite sur ce sujet, notamment sur les questions de mobilité et d'aménagement du territoire et de restauration.

Le collectif indique que sa création même lui a permis de communiquer ensemble plus régulièrement et de **mutualiser certaines dépenses**. Le FBAL a toujours mutualisé ses dépenses sur la venue des invités avec le Festival de San Sebastian. A La Rochelle c'est en discussion avec Sœur Jumelle mais les programmations sont différentes. Les coûts sur la venue des invités, de sous titrage, de copie des films ou des programmations de ciné concert peuvent être mutualisés ce qui permet également plus de visibilité et un rayonnement des structures. La création du collectif a également permis de consolider des parcours au niveau de l'emploi. Ex : une chargée de communication peut travailler au FIFIB puis à la Rochelle par exemple. La création du Collectif a amené un espace d'échange sur les différentes pratiques et donc a permis de mutualiser par exemple de l'achat de matériel. Ex : Le FBAL et le FIPADOC car leurs dates le permettent, ont pu acheter du matériel informatique commun.

Le collectif des Festivals souligne qu'à ce jour il n'a pas une connaissance suffisante du fonds de la cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine pour programmer leurs films. Dans le cadre d'un atelier les festivals s'appuient sur un FAR notamment sur la projection de films amateurs.

Les festivals s'appuient également sur des acteurs territoriaux notamment avec le spectacle vivant. En effet les festivals peuvent être un catalyseur permettant la rencontre sur un projet de structures très différentes, notamment sur des projets Education aux images. Cela permet aussi de renouveler les publics, de mobiliser des acteurs du territoire et donc un rayonnement.

Le Collectif travaille naturellement avec CINA sur la **question de la reconquête des publics**. A Biarritz lors du FIPADOC, le collectif a également rencontré la PEÑA avec qui il souhaite organiser des temps interprofessionnels. Avec les exploitants, l'échange est surtout avec l'ADRC et l'AFCAE. Pour le Collectif, il est essentiel de développer des outils permettant de mieux analyser les publics afin de développer des stratégies digitales. Les festivals se dotent par ailleurs d'outils plus spécifiques pour améliorer leur fonctionnement (CRM, etc.).

Au sujet du Pass culture, l'offre collective fonctionne très bien. Sur l'offre individuelle, les festivals sont confrontés à des annulations de dernière minute. Le Collectif n'a pas observé la mobilisation de nouveaux établissements. Le FBAL propose beaucoup de choses gratuites aux scolaires.

La DRAC souligne que le Pass culture peut être une ressource pour la venue des équipes des films permettant donc une séance augmentée au lieu d'une séance sèche.

En tant que Collectif des Festivals, une rencontre avec la PEÑA et la Tribune des Auteurs a déjà eu lieu faisant émerger le besoin de valoriser davantage les jeunes autrices et auteurs régionaux sur les festivals aussi bien lors de rencontres professionnelles que de projections. Les festivals du Collectif ont tous des séances de films régionaux, le collectif souhaite développer les synergies et ces moments



d'échanges interprofessionnels. Sur les auteurs présents au BAL LAB, certains se sont par la suite engagés sur des coproductions internationales avec des producteurs régionaux. Un projet d'une rencontre professionnelles commune avec les producteurs est en cours.

Le Collectif regrette que la partie sur les Festivals dans la convention CNC soit très réduite. Il y a là un déséquilibre par rapport à leur rôle de valorisation des films. Il est important de l'inscrire dans la convention et de préciser l'impact économique, social, culturel mais aussi en termes d'emploi de leur activité ainsi que leur engagement sur la transition écologique. Il souhaite que leur rôle soit mieux mis en avant et mieux caractérisé. Il regrette de ne pas être considéré comme un acteur clé dans la convention. Le Collectif souhaite aussi que le soutien ou intervention de la Région en dehors de la Convention soit mieux caractérisé.

L'ancrage territorial est très important pour le Collectif. Il rassemble des festivals de cinéma et d'œuvres audiovisuelles de la Région ayant une ligne éditoriale définie. Le Collectif va également regarder le nombre de séances, la présence d'un comité de sélection (professionnel), une dimension EAI ainsi qu'un minimum de 3 éditions avant d'accepter une nouvelle manifestation dans le Collectif.



# Concertations régionales Cinéma et Audiovisuel 2023

## Audition du Pôle régional d'éducation aux images

### « Les Yeux Verts »

Date : mardi 4 avril 2023

Lieu : Brive

Participants :

- Les Yeux Verts :
  - Ingrid Krpan, directrice du Centre Culturel de Brive et du pôle les Yeux Verts
  - Valérie Mocydlarz, responsable du pôle les Yeux Verts
- Région Nouvelle Aquitaine :
  - Charline Claveau, vice-présidente en charge de la culture, des langues et cultures régionales, et du patrimoine
  - Frédéric Vilcoq, Conseiller culture et économie créative auprès du Président de la Région
  - Elisabeth Douzille, Directrice de la Culture et du Patrimoine
  - Nathalie Leuret, Sous-directrice Création & Diffusion
  - Pierre Da Silva, Responsable Unité Cinéma Audiovisuel
  - Valérie Fumet, Chargée de mission Unité Cinéma Audiovisuel
  - Jérémie Obispo, Chargé de mission cinéma-audiovisuel et COM TV
  - Nathanaëlle Ponceteau, Gestionnaire administrative et financière Unité Cinéma Audiovisuel
- Ministère de la Culture - Drac Nouvelle-Aquitaine :
  - Yves Le Pannerer, Conseiller pour le cinéma, l'audiovisuel et le numérique
- ALCA Nouvelle-Aquitaine :
  - Rachel Cordier, Directrice générale ALCA
  - Emmanuel Feulié, Directeur Département Cinéma ALCA
  - Maelys Gosset, Assistante du département Cinéma ALCA



À l'origine du pôle Les Yeux Verts, il y a un lieu : le Centre Culturel de Brive créé au début des années 80. Ce lieu s'est imposé naturellement au moment de la création du label des pôles d'éducation aux images (EAI) en raison des forces vives du territoire à proximité : une salle de cinéma art et essai et une section cinéma au lycée d'Arsonval. Ce qui explique l'installation du pôle EAI à Brive et non à Limoges. Choix renforcé en 2003 avec la création du Festival du cinéma de Brive. Le pôle Les Yeux Verts a donc été implanté au sein de l'association Brive Média Culture, avec le Centre Culturel et le cinéma Rex. Ce n'est que quelques années plus tard, en 2012, que le cinéma a été « détaché » de l'association.

Le Centre Culturel se nourrit au quotidien de la présence du pôle EAI. Bernard Duroux a suivi cette évolution jusqu'au printemps 2013, année de son départ à la retraite. Après une phase de transition en codirection avec Romain Grosjean, Ingrid Krpan a été choisie en 2016 pour prendre la tête de l'ensemble de la structure composée du pôle Les Yeux Verts et du Centre Culturel. Cette année-là, Romain Grosjean a été retenu pour prendre la direction du cinéma Rex. Valérie Mocydlarz, actuelle responsable du Pôle d'éducation aux images, a accepté le poste en mars 2022, après plusieurs années déjà au pôle en tant que médiatrice, et ayant ainsi la connaissance, en grande partie, des partenaires et des missions.

Les grands axes du pôle Les Yeux Verts :

- Les dispositifs EAI : Les Yeux Verts est en charge de la coordination d'École et cinéma sur le département de la Corrèze, ainsi que de la phase test pour Maternelle au cinéma. Il est également partenaire culturel pour Collège au cinéma et vient en appui sur les autres dispositifs scolaires sur le territoire, en assistant au COPIL et aux comités de sélection.
- Ateliers de Pratiques artistiques : mise en place d'ateliers en temps scolaire et hors temps scolaire, de pratiques cinématographiques avec différents types d'ateliers expérimentant les techniques du cinéma : animation, sonorisations de films, analyse d'images, montage d'archives, ...
- Enseignements de spécialités : Les Yeux Verts est partenaire culturel pour les sections CAV (Cinéma Audiovisuel) pour les lycées Bernard de Palissy à Saint-Léonard-de-Noblat et d'Arsonval à Brive.
- Passeurs d'Images : Les Yeux Verts est coordinateur du dispositif pour le territoire Limousin.
- Animation du réseau : irrigation du réseau en propositions cinématographiques (films du répertoire, œuvres contemporaines, autres cinémas peu diffusés) ; formation d'amateurs, d'enseignants et de professionnels à l'audiovisuel ; le pôle est également un relais capable de guider efficacement les porteurs et leur permettre d'aboutir à la réalisation de leurs projets en lien avec l'audiovisuel, le cinéma et l'image au sens large.
- Mission Diffusion des films soutenus par la Nouvelle-Aquitaine : missionné par la Région, le pôle participe au rayonnement du court métrage et du documentaire en Nouvelle-Aquitaine avec des temps forts tout au long de l'année comme le Mois du film documentaire qu'il a

Dans le cadre de sa mission de diffusion des œuvres soutenues par la Région Nouvelle-Aquitaine, Les Yeux Verts est également chargé de programmer, d'organiser et d'animer les séances de *Fenêtre sur courts* : 5 séances par an d'un programme de 2 courts-métrages (films de fiction, d'animation ou documentaires) et 1 séance de 2 moyens lors du festival du cinéma de Brive. La projection se prolonge par un échange avec l'équipe de réalisation d'un ou des

films présentés. Les Yeux Verts rémunèrent les auteurs lors de leur participation. Le pôle s'appuie sur le catalogue des films soutenus mis en ligne par ALCA.

Ce travail permet d'offrir une fenêtre de visibilité à des productions souvent peu visibles par le public. Par répercussion les rencontres de professionnelles qu'amène la mise en place de séances de diffusion de ces programmes, permet de nourrir les ateliers EAC et les différentes actions d'éducation aux images.

Les Yeux Verts travaille également avec ALCA à la mise en place de rencontres professionnelles permettant un espace d'information et d'échanges sur les pratiques des professionnels. Ex : mercredi 05/04 à Brive Journée Auteur-ric-e-s/Intervenant-e-s EAI.

- Les Yeux Verts a une mission de formation à destination des publics intermédiaires (en lien avec Passeurs d'Images) par exemple les animateurs, les médiateurs, les enseignants, ... pour pouvoir leur donner les outils et ainsi leur permettre de mettre en place des projets dans leurs structures (ex. centres socio-culturel, missions locales).
- Centre de ressources : la Médiathèque Les Yeux Verts est un centre de ressources spécialisé sur le cinéma avec un vaste choix de films, livres, documents et revues.

#### Actions spécifiques du pôle pendant le Festival du Cinéma de Brive

Pendant le Festival de Brive, Les Yeux Verts participe à la programmation et la médiation des séances scolaires, l'organisation d'ateliers et de rencontres à destination des petites sections jusqu'au Collège et Lycée. Les séances sont accompagnées soit par un invité, un professionnel du cinéma, soit par le pôle. Les Yeux Verts accompagne particulièrement la section cinéma du lycée d'Arsonval ; les élèves de 1ères notamment sont libérés pendant toute la durée du Festival et assistent tous les matins à des séances spécifiques et des rencontres. Ex : Mardi 04 avril Masterclass avec Melvil Poupaud sur le cinéma de Rohmer.

Dans le cadre de l'appel à projet du CNC autour de la sensibilisation à l'écriture scénaristique, une classe de l'école Lucie Aubrac (Brive) a participé à un atelier coordonné par Les Yeux Verts. Accompagnés d'une réalisatrice, ces jeunes élèves ont imaginé un projet de court-métrage d'animation adapté d'un album jeunesse. Ils « pitcheront » leur projet vendredi 07 avril devant un public professionnel lors des pitches du Festival du cinéma de Brive.

#### Problématiques et questionnements :

- Les Yeux Verts note la multiplication des sollicitations des partenaires via les appels à projets depuis 3 ans. Cela ne peut pas être un fonctionnement qui se généralise.
  - ⇒ Point positif : possibilité d'expérimenter des ateliers et des approches pédagogiques et de travailler avec de nouveaux partenaires et intervenants
  - ⇒ Point négatif : la veille, la réponse et le suivi des AAP peuvent vite être chronophage pour une petite équipe qui a déjà beaucoup de missions pérennes + les AAP ne permettent pas de stabiliser une structure à moyen terme.
- La question d'un retour à des soutiens plus directs sur les ressources humaines est à soulever. Sachant qu'au niveau des pôles d'éducation aux images les constructions structurelles et budgétaires sont très disparates. Il n'y a plus de soutien fléché sur les postes dans des pôles qui n'ont pas vocation à avoir des recettes financières autre que les subventions perçues pour remplir

les missions définies avec les partenaires. Or le poste de charges RH est toujours un des plus forts et il semble compliqué de pouvoir projeter l'évolution d'une équipe dont on ne peut pas assurer sur le moyen/long terme la possibilité de financement.

- Les Yeux Verts souhaite souligner une problématique géographique. Le territoire Limousin se retrouve confronté à des complexités logistiques liés aux transports (liaison ferroviaire / bus pas toujours existante ou simple), beaucoup de circulation se font donc en voiture, difficulté et coût supplémentaire pour la venue des intervenants. Le problème est aussi réel pour le déplacement des scolaires (complexité de mise en place de transport et coup financier pour les établissements) qui peuvent être un frein à la participation aux dispositifs scolaires. Il faut composer avec cela au quotidien.
- Le pôle est également confronté à une problématique structurelle : le manque de temps et de moyens humains pour travailler par exemple correctement sur la communication. L'équipe étant réduite, peu de temps y est consacré ce qui empêche d'atteindre tous les publics concernés, de donner de la visibilité aux actions menées et génère des manques sur la mise à jour de nos actualités / sur la diffusion de l'information autour de nos missions
- Les Yeux Verts alerte sur une difficulté autour de l'utilisation du Pass culture. La jonction ADAGE/Pass culture est complexe. Le Pôle est référencé ADAGE du côté de la plateforme pour les propositions de formations aux enseignants. Mais être référencé ADAGE de ce côté-là n'amène à priori pas automatiquement le référencement ADAGE sur la plateforme Pass Culture. Pour l'instant, Les Yeux Verts ne peut pas proposer une offre collective aux établissements tant que ce problème technique n'est pas réglé. De plus il est à signaler que dans la liste déroulante des labels du Ministère de la Culture et du CNC (ex. cinéma d'art et essai, scène nationale, FRAC, ....) le « label » pôle EAI n'existe pas.

Pour le pôle, cela est également révélateur d'un travail d'identification à réaliser pour une meilleure visibilité et reconnaissance des pôles. C'est une réflexion importante à entreprendre car d'autres structures s'emparent du nom de « pôle image » ce qui crée une confusion. C'est une préoccupation partagée par d'autres pôles pour définir précisément ce qu'est un Pôle EAI.

### Le Pôle régional EAI Imagi'NA

Après plusieurs années, ALCA, la FRMJC Nouvelle-Aquitaine et les Yeux Verts se sont rejoints pour créer ensemble le pôle régional d'éducation aux images sous le nom d'Imagi'NA. Le lancement officiel aura lieu en novembre 2023 lors des rencontres nationales de l'Archipel des Lucioles qui auront lieu en Nouvelle-Aquitaine. Un travail de mise à jour du site et de création d'une charte de communication est en cours. Un programme annuel présentera les temps forts et permettra de dupliquer des projets d'un territoire à un autre. Ce pôle unique permettra la création d'outils en commun et un partage des pratiques. Une charte précisant les champs et modalités de coopération a été signée par les 3 structures.

### Le public des 15/25ans

Au sujet du public des 15/25ans, les Yeux Verts indique que pendant une période ce public n'a pas été pris en compte. Il y a eu un temps de rupture. On doit prendre ce temps pour composer avec leurs attentes et leurs besoins. Il y a beaucoup à faire notamment sur le zapping et la concentration de ce

public. C'est une génération qui reçoit un flow d'images constant. Elles s'imposent. Les échanges entre les générations sont aussi très intéressants et permettent de toucher d'autres cibles par décroisement des publics.

Dans le cadre scolaire, les Yeux Verts fait des propositions d'atelier et de projection à partir des envies des élèves : la co-construction, si elle est intéressante, est compliquée dans ce cadre. En revanche, le hors temps scolaire peut permettre cela et de prendre en compte leurs pratiques et toutes les formes d'images. Il faut aussi faire une différence entre le très jeune public (captif) et le public jeune (plus compliqué à capter). Ex. d'un exercice proposé aux jeunes : le visionnement du court métrage *Les Indes galantes* de Clément Cogitore sur leur téléphone en solitaire puis une projection en salle de cinéma en collectif suivi d'un partage de leurs impressions afin de leur faire appréhender les différences. D'autres ateliers ont été proposés en mêlant différentes formes d'expression. L'idée est aussi de leur proposer autre chose, des choses vers lesquelles ils n'iraient pas d'eux-mêmes.

Les Yeux Verts souligne que sur le hors temps scolaire le public jeune est difficile à capter.

L'intervenant est un facteur essentiel pour intéresser le public jeune. En plus de la thématique, le choix de l'intervenant est fondamental, il faut qu'il ait la capacité de passionner. Le temps de la restitution des ateliers permet de valoriser le travail entrepris et de donner du sens. Il faut aussi s'appuyer sur les partenaires qui sont impliqués et passionnés pour donner envie et partager avec le public jeune et sans cesse continuer de proposer.

Pour finir, les Yeux Verts souhaite que la prochaine convention porte une réelle attention et une place importante à l'EAI. Le pôle encourage les tutelles à continuer de soutenir et d'accompagner leurs actions. La diffusion ne peut être dissociée de l'EAI. Le public des dispositifs EAI d'aujourd'hui est le public en salle de demain. Il n'y a pas que les salles. Les actions des Yeux Verts se déroulent également dans d'autres lieux de culture (associations, médiathèques, ...) ce qui permet de toucher un autre public.

## → Objectifs

- Continuer le travail de réseau :
  - Étendre la mise en relation des structures porteuses de projet et des intervenants professionnels sur le territoire pour mieux le couvrir
  - Amener notre expertise des pratiques au plus près des publics car l'éducation aux images est aujourd'hui un réel enjeu culturel et social
  - Inscrire le Pôle dans une Maison de l'Image qui réunirait les acteurs du territoire dans un lieu ressources (pôle d'éducation aux images, Cinéma Rex, Festival du cinéma de Brive)
- Développer le travail et les actions communes :
  - Axe Imagi'NA (charte de coopération en signature + programme annuel d'actions dont un temps fort autour d'une rencontre professionnelle, mise en commun de nos ressources – projets dupliqués sur les territoires ; partage des intervenants ; développement d'outils)
  - Axe le Réseau des Pôles et l'Archipel des lucioles





# **Concertations régionales Cinéma et Audiovisuel 2023**

## **Audition de FEDE-REC | Fédération des Professionnels de la réalisation et de la création de musique enregistrée en Nouvelle-Aquitaine**

Date : vendredi 7 avril 2023

Lieu : Bordeaux

Participants :

- FEDE-REC :
  - Laurent Cabrillat, compositeur ingénieur du son et fondateur FEDE-REC
  - David Gana, compositeur
- Région Nouvelle Aquitaine :
  - Charline Claveau, vice-présidente en charge de la culture, des langues et cultures régionales, et du patrimoine
  - Frédéric Vilcoq, conseiller culture et économie créative auprès du Président de la Région
  - Isabelle Barrère Cheffe de service filières culturelles
  - Jérémie Obispo, Chargé de mission cinéma-audiovisuel et COM TV
- Département Gironde/Gironde Tournage :
  - Marie Rateau, Responsable du Bureau d'Accueil des Tournages de la Gironde, Tourisme Gironde
- ALCA Nouvelle-Aquitaine :
  - Rachel Cordier, Directrice générale ALCA
  - Emmanuel Feulié, Directeur Département Cinéma ALCA
  - Maelys Gosset, Assistante du département Cinéma ALCA



David Gana et Laurent Cabrillat sont associés et fondateurs du Studio Hey (SAS) qui a ouvert l'an dernier. Aujourd'hui, 15 personnes y travaillent.

FEDE-REC a été créée en 2017, Laurent Cabrillat en était déjà le président. Une vingtaine de structures adhérentes ont fondé l'association pour fédérer et représenter les studios d'enregistrement et les compositeurs de musique à l'image en Nouvelle-Aquitaine.

L'économie du disque a été divisée par presque 3 entre 2000 et 2015. Les professionnels de la musique et du son ont donc migré une part de leurs activités du secteur phonographique vers le secteur audiovisuel. Aujourd'hui, le modèle économique a changé. Avec l'arrivée de l'informatique, les coûts de production ont largement baissé et les barrières à l'entrée sur le marché des studios se sont fortement réduites. De nombreuses microstructures, à la limite entre amateurisme et professionnalisme, sont apparues. Les grandes sociétés avec de nombreux techniciens salariés ont assez largement disparu. Ces techniciens sont devenus freelance, et n'étaient pas représentés, notamment par le RIM, qui n'accepte que l'adhésion de personnes morales. C'est pour cela qu'est née FEDE REC : pour que les compositeurs (droit d'auteur) et les ingénieurs du son studio (intermittents) soient représentés. La FEDE-REC les représente notamment dans les instances comme la Région pour ne pas être les grands absents des concertations. Les métiers de la musique à l'image sont poreux. Le métier de compositeur a changé : il doit livrer la musique « finie » alors qu'auparavant le rendu prenait la forme d'une partition. Ils ont dû devenir en partie ingénieur du son. C'est un métier dans lequel il est difficile de fixer des limites.

FEDE-REC avait fait appel à un service civique juste avant le confinement pour structurer l'association et identifier les professionnels qui arrivent. Le secteur se développe énormément comme ils sont *freelance*, la mobilité est donc très importante sur ce métier.

Laurent Cabrillat et David Gana ont monté le studio *HEY !* situé à Mérignac. En tant que compositeurs ils travaillent très peu avec des acteurs bordelais ou même des néo-aquitains. Leurs clients se trouvent surtout à Paris, Londres, Bruxelles.... Il est difficile de travailler avec des producteurs comme Grand Angle par exemple car ils ont déjà leur propre réseau. Ils ont contacté ASOBO Studio et Sun Creature mais il n'y a pas eu de suite. Il n'y a pas un gros enjeu à travailler en local car les compositeurs peuvent travailler de n'importe où. Des contacts ont été pris avec MAGELIS ou encore G4F notamment, mais sans suite pour le moment.

Le métier est devenu très éclaté. 90% des donneurs d'ordres sont à Paris, à Bruxelles, Londres... Les techniciens ont bougé. Mais les sièges des sociétés n'ont pas bougé.

Les sociétés de production indépendantes cinéma long métrage, court métrage viennent s'installer en région. Mais les sociétés de production qui produisent un flux plus important, sont restées à Paris. Il n'y a pas de problème d'emploi dans le métier. Mais ils ne travaillent que rarement en région. Il n'y a pas non plus de lien pour l'instant avec les projets en tournage en Nouvelle-Aquitaine.

Il y a un vrai défi pour FEDE-REC d'identifier les professionnels de l'enregistrement et de la création de musique pour l'image. Depuis le COVID cela n'a pas été travaillé. Il y a donc très peu d'adhérents à ce jour : une trentaine environ.

Côté compositeur, les professionnels ne sont pas forcément qu'à Bordeaux, on en trouve aussi en Pays Basque, en Dordogne, et un réseau important à Angoulême avec l'animation. A partir du moment où il y a de la fibre, ils peuvent travailler depuis n'importe où.

Côté studio, des faillites sont à venir à cause de la hausse du prix de l'énergie. Pour le studio *Hey !*, la facture a été multipliée par 3, soit +15 000 € par an. Ils ont fait une demande auprès de l'Etat pour bénéficier du bouclier tarifaire. Ils n'ont pas pu répercuter cette hausse de l'énergie sur leurs clients. Et

pourtant le studio *Hey !* est moins durement impacté que certains de ses concurrents par cette hausse des coûts de l'énergie car il a été rénové récemment en prenant soin de penser l'isolation et sa consommation d'énergie. Tous les studios dont le modèle est ancien vont devoir vite se moderniser pour des équipements moins énergivores ou pour réduire la perte d'énergie, sinon ils risquent de disparaître. La crise énergétique est un vrai défi pour le secteur.

L'association n'a pas pu se réunir de manière formelle depuis le COVID. Malgré tout, il faut maintenir cette représentation-là. Surtout que le secteur est en pleine croissance. L'association se relance. Il y aurait un vrai besoin d'un poste de coordination à plein temps pour permettre à une ou plusieurs structures conjointes de représenter tous les métiers de la post production en Nouvelle-Aquitaine. Les autres associations de techniciens ITENA et Calypso ont disparu par manque de temps disponible pour faire vivre ces représentations de la part de leurs membres. C'est un risque que court la FEDEREC si elle ne reçoit pas de soutien pour trouver des ressources pérennes.

Il y a 3 collèges au sein de l'association : studios, compositeurs et des professionnels émergents/non structurés/ponctuels. Pour FEDE-REC, il n'y avait pas de sens à fixer un revenu minimum pour être adhérent de l'association, d'où la création de ce 3<sup>ème</sup> collège.

Concernant la formation, la Région indique qu'un travail est en cours sur un contrat de filière Formation dédié aux métiers de la culture.

Plusieurs membres de la fédération ont d'ailleurs mis en place des formations professionnelles pour ingénieurs « son » agréées AFDAS, notamment CRYOGENE, SHAMAN Studio, Studio de la Tour, Sphère Studio, *HEY !* etc...

Concernant l'activité de composition de musique à l'image, il n'existe que 2 ou 3 écoles spécialisées en France : notamment le conservatoire de musique de Lyon, qui a une partie intégration professionnelle intéressante, le studio *HEY !* a lancé en 2022 une première formation professionnelle dédiée à cette activité.

Du côté des ingénieurs du son, il y a eu un effondrement des grosses structures. Et comme ce sont les studios qui formaient les techniciens, la transmission des savoir-faire a été mise à mal. Des écoles ont donc émergé comme 3IS. Le problème c'est qu'elles sont très théoriques, les jeunes diplômés manquent d'expérience et de technique. 3IS n'est pas équipé pour le son et n'a pas de réseau professionnel. Les jeunes diplômés vont plus sur le « live ». Le studio *HEY !* vient d'embaucher un apprenti en formation chez 3IS pour continuer de transmettre. Ils proposent également des formations courtes et accueillent les étudiants des principales écoles de l'agglomération Bordelaise pour des séminaires et cours dans leurs murs : ARTSCHOOL, 3iS, ICART, etc...

Eric Debègue faisait remarquer lors d'une discussion avec la Région que sur le règlement du fonds de soutien, le compositeur n'est pas cité alors qu'il est considéré comme le 3<sup>ème</sup> auteur d'un film. La musique à l'image est souvent considérée comme de la post production. La relation du cinéma à la musique est compliquée. Le nom du compositeur n'apparaît pas non plus sur les affiches au même titre que le scénariste.

FEDE-REC précise qu'ils avaient en tête de trouver un levier pour encourager les producteurs à solliciter des compositeurs néo-aquitains.

La Région ajoute que c'est un enjeu sur lequel elle travaille depuis longtemps. Une expérimentation avait été lancée avec la mise en place d'un bonus pour les producteurs s'ils utilisaient les éditions phonographiques du territoire. Cela n'a pas fonctionné car ce n'était pas une aide structurée. L'idée serait de l'inclure dans les règlements des contrats de filière avec des fonds CNM et CNC. LE CNM était très intéressé. Le CNC aussi mais ils ont déjà leur propre dispositif. Il faudrait aussi mettre en place un

annuaire dédié avec une incitation de la Région à travailler avec un compositeur local, en complément de l'aide CNC. Pour avoir un effet, cette aide devrait se monter à 2 000 € minimum pour un court et 4 à 5 000 € pour un long métrage, ce qui ne représente pas une somme astronomique au regard des montants engagés sur les tournages. Pour information, l'aide CNC pour la musique varie de 3 000 à 10 000 € par film.

La question est : quelle démarche entreprendre avec le CNC pour une meilleure reconnaissance de la musique à l'image ? La région a un vrai succès sur la question des tournages et de la post production. Il serait nécessaire d'inclure la filière de la musique à l'image dans les enjeux des fonds de soutien.

ALCA rappelle que sur le fonds de soutien, toutes les dépenses en région sont prises en compte à n'importe quel moment de la vie du projet. Il y a une différence de temporalité : le compositeur est souvent choisi tard.

FEDE-REC relève que toute la problématique est là. La musique à l'image arrive trop tard dans le processus de création. Il leur est souvent demandé de remplacer de la musique temporaire. Le rapport réalisateur/compositeur sur les films est compliqué, c'est une relation d'auteur à auteur. Il faut ajouter à cela l'accès facile et peu cher aux bibliothèques sonores en ligne. La musique arrive souvent quand il n'y a plus de fonds.

La Région souligne que la question du réseau est primordiale. Les producteurs ont aussi l'habitude de travailler avec les mêmes personnes.

FEDE-REC répond que pour cela ils auraient besoin d'un soutien pour les aider à être présents sur les festivals comme Sœurs jumelles, le festival de la Fiction TV à la Rochelle ou encore le MCM Marseille par exemple, avec un événement convivial organisé afin qu'ils soient identifiés. Cette proposition est jugée prioritaire par la structure et souhaiterait que cela se concrétise dès 2023.

La Région et Alca proposent qu'une synergie soit trouvée en ce sens. Le FFTV serait effectivement une bonne idée car ALCA y organise déjà un événement interprofessionnel tous les ans ainsi que des rencontres avec des producteurs. En revanche le FFA est un Festival très grand public dont l'enjeu principal est la distribution. Ce n'est pas forcément le bon endroit pour ce genre de rencontre.

FEDE-REC ajoute que le Cartoon movie pourrait aussi être intéressant car les sociétés de production d'animation françaises et européennes se mobilisent à ce moment-là. Le studio *Hey !* a les épaules pour travailler sur ce genre de projet. Ils travaillent déjà avec UBISOFT.

FEDE-REC demande à travailler avec Magelis pour créer des événements sur l'animation, la Région peut tout à fait contribuer à faire le lien entre les deux structures.

FEDE-REC alerte sur le discours du CNC. A chaque fois que les structures néo-aquitaines ont fait une demande au CNC au titre des industries techniques leur réponse a été : il n'y a pas d'économie en région. C'est un vrai sujet. Le studio *HEY !* par exemple va finir avec un résultat excédentaire dès sa 2<sup>ème</sup> année. Les réticences du CNC révèlent un problème de crédibilité des professionnels régionaux.

Gironde tournage évoque un exemple d'un réalisateur souhaitant travailler avec une monteuse en région, mais c'est la production qui a bloqué. Il y a un retour en arrière sur la considération des structures locales par les « parisiens ».

FEDE-REC souligne un problème sur la sécurisation des rushs. Les grosses sociétés de production ne veulent pas envoyer les rushs par peur de manque de sécurité. Donc les monteurs doivent aller travailler dans des salles sécurisées à Paris. Alors qu'il y a des sociétés consacrées à cela à Angoulême qui travaillent déjà avec Netflix et Disney.

Une dynamique de coopération et donc de partage des moyens de production ou des outils de travail pourrait se développer et être soutenue. C'est ce que propose *HEY!* à son niveau : un espace de co-working équipé. Au-delà d'un partage de l'investissement, c'est un partage de pratique et de procédure.

Pour finir, FEDE-REC rappelle les points essentiels à noter :

- Pour les industries techniques : il faut prouver notre expertise régionale (ex CNC).
- Pour les compositeurs : il faut travailler le réseau, c'est la relation artiste/artiste qu'il convient de développer et donc trouver des moments de rencontre avec les producteurs, les réalisateurs, et les compositeurs.
- Edition coercitive sur le documentaire TV voire magazine : FEDE-REC alerte sur cette pratique de plus en plus répandue. Il concerne le bonus du CNC pour l'accès à la musique originale (2 500/3 000 €). Les producteurs utilisent ce bonus, montent le film avec une musique de librairie, puis demandent aux compositeurs de remplacer 40% de la librairie sur le film. Il faut donc alerter rapidement le CNC sur cette pratique. Attention car si le CNC supprime cette aide, les professionnels utiliseront des musiques de librairie. Cette aide du CNC est donc nécessaire mais elle doit être mieux conditionnée et ne pas permettre l'édition coercitive. Elle favorise aussi le développement et la structuration de la filière car cela permet à beaucoup de compositeurs de démarrer. Il faudrait alerter le Snac et proposer au CNC que le bonus ne soit pas supérieur à 50% du budget musique avec interdiction d'avoir recours à une librairie. Les producteurs ne cherchent pas forcément à gagner de l'argent en faisant cette pratique. Il s'agit plutôt pour eux d'avoir tous les droits du film pour les ventes internationales. S'il y a des droits d'édition, lors d'une vente internationale, les droits du compositeur doivent en effet être négociés. C'est d'ailleurs pour cela que le jeu vidéo refuse de travailler sur le droit d'auteur français, ils travaillent seulement avec le droit canadien.

ALCA répond que cela va peut-être changer car les plateformes ont désormais l'obligation de produire des séries de fiction avec des producteurs délégués français indépendants qui respectent le droit français.

- Besoin de soutenir une écologisation des métiers (baisse de la consommation d'énergie, pose de panneaux solaires...) pour moins dépendre de la hausse des coûts énergétiques. Pour les industries techniques, il s'agit d'une question économique vitale et donc prioritaire.





## **Concertations régionales Cinéma et Audiovisuel 2023**

### **Audition de Groupe Fiction (Association qui regroupe des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel pour le développement du cinéma de fiction)**

Date : vendredi 7 avril 2023

Lieu : Bordeaux / visio-conférence

Participants :

- Groupe Fiction :
  - Claire Bonnefoy Bobilux et autrice Présidente du Groupe Fiction,
  - Marie Ballon, Mon Ballon production
  - Manon Lhoumeau, Wild West
  - Laurent Tournebise, auteur réalisateur,
  - Yvan Delatour auteurs réalisateur,
  - Julien Raynaud, technicien et location de matériel et post production
- Région Nouvelle Aquitaine :
  - Charline Claveau, vice-présidente en charge de la culture, des langues et cultures régionales, et du patrimoine
  - Frédéric Vilcocq, conseiller culture et économie créative auprès du Président de la Région
  - Isabelle Barrère Cheffe de service filières culturelles
  - Jérémie Obispo, Chargé de mission cinéma-audiovisuel et COM TV
- Département Charente-Maritime
  - Didier Thenault Guerin, Chargé de projets culturels, Cinéma Audiovisuel
- Département Gironde/Gironde Tournage :
  - Marie Rateau, Responsable du Bureau d'Accueil des Tournages de la Gironde, Tourisme Gironde
- ALCA Nouvelle-Aquitaine :
  - Rachel Cordier, Directrice générale ALCA
  - Emmanuel Feulié, Directeur Département Cinéma ALCA
  - Maelys Gosset, Assistante du département Cinéma ALCA



Le Groupe Fiction a été créé il y a 5 ans. Il est né de l'initiative de producteurs régionaux de rassembler tous les acteurs de la filière cinéma de Fiction pour identifier tous les professionnels et les rassembler sur les enjeux de la Fiction. La Région est historiquement une terre de documentaire, le Groupe Fiction souhaitait répondre aussi à un besoin de structurer la filière fiction. L'association est un lieu d'information et de rencontre, de mise en réseau. C'est aussi une structure qui représente la filière pour la Région. Aujourd'hui, il y a une cinquantaine de membres. A sa création, le Groupe Fiction acceptait des profils confirmés comme adhérents. Aujourd'hui, l'association est ouverte à tous, aux étudiants également. Donc le nombre d'adhérents va augmenter.

Le Groupe Fiction souhaite aborder 2 problématiques majeures :

- Echec de l'aide à la conception comme facteur structurant de la filière dans notre propre région
- La place des techniciens régionaux

Le groupe fiction est organisé en trois collèges.

#### COLLEGE AUTEUR/PRODUCTEUR

Concernant l'aide à la conception, Yvan Delatour du Groupe Fiction évoque un exemple personnel. Présenter un dossier auprès d'une institution en tant qu'auteur freelance est voué à l'échec. On s'attend à être retoqué. Même si les charges de mission du Fonds de soutien répondent aux auteurs qu'ils peuvent déposer en tant qu'auteur seul, des questions précises telles que le nombre de jours de tournage ou les dépenses économiques en Régions sont posées aux auteurs. Questions auxquelles ils ne peuvent pas répondre. Les mêmes questions sont posées pour des projets déposés par des auteurs ou déposés par des producteurs.

ALCA répond :

- Pour les aides au développement et à la production, il faut un producteur
- Pour une aide à l'écriture, il n'y a aucune obligation de déposer avec un producteur. Les auteurs seuls sont régulièrement soutenus. Ce qui prévaut c'est l'intérêt artistique du projet. Les aides à l'écriture sont ouvertes aux auteurs seuls et/ou aux producteurs s'il y en a un.
- La question du nombre de jours de tournage se pose essentiellement lorsque la régionalité du projet est acquise ni par le lieu de résidence de l'auteur, ni par le siège du producteur mais par la thématique ou le lieu de tournage. Dans ce dernier cas, le nombre de jours de tournage est une estimation. Si le projet n'est régional que par son sujet ou son tournage, les jours de tournage sont en effet importants à estimer. En revanche, si la régionalité est acquise par le lieu de vie de l'auteur comme c'est le cas d'Yvan Delatour, les jours de tournage en région ne sont pas importants.

Le Groupe Fiction demande si un projet pour lequel un auteur a été soutenu en écriture peut revenir avec un producteur pour une demande d'aide à la production et être soutenu.

ALCA répond que chacune des étapes est séparée et cumulable. Un projet peut être soutenu à plusieurs étapes.

Le Groupe Fiction relève un niveau de sélectivité important sur l'aide à l'écriture et en demande les chiffres.

La Région précise qu'un bilan 2022 sera présenté.

ALCA précise tout de même que sur le court métrage de fiction, le taux de sélectivité est important et se rapproche de celui du CNC : 9%.

EN 2022, au total tous genres et aides confondus, 738 projets ont été déposés.

Sur l'aide à l'écriture du long métrage de fiction, 50% des projets soutenus étaient des auteurs régionaux, 50% étaient des producteurs régionaux sachant que certains projets cumulent à la fois un auteur régional et un producteur régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine est une région qui investit le plus sur le court métrage de fiction.

Le Groupe Fiction s'interroge sur ce critère de l'aide à l'écriture destiné « aux auteurs/réalisateurs, ayant obtenu une aide à la production de court métrage ou de documentaire de la Région Nouvelle-Aquitaine au cours des 5 dernières années à la date du dépôt de la nouvelle demande ». Alors que sur l'aide au projet d'après c'est 1 an.

La Région rappelle que les critères ont été établis comme cadre pour aussi limiter la sélectivité. L'aide au projet d'après a été créée pour répondre au manque de rémunération des auteurs lorsqu'ils sortent d'un projet pour soutenir un rebond. Cela cible ce moment spécifique dans la vie de l'auteur.

ALCA précise que le critère évoqué fait partie d'une liste de critères alternatifs : il faut en remplir au moins 1 pour être éligible. Yvan Delatour est un auteur régional il n'a pas à remplir ce critère.

Le Groupe Fiction constate encore et toujours que les sociétés de production de ce collectif (Mon ballon production, Capricci, Wild West et Bobilux) sont soutenues hors de la région sur des projets forts et quasi systématiquement, mais jamais en Région. Encore récemment, Bobilux est monté en plénière pour une aide à la réécriture, le projet était co-écrit avec un auteur régional. Le scénario a été félicité pour sa qualité, l'oral s'est très bien passé mais l'aide n'a pas été attribuée car la réalisatrice était trop junior sans film à montrer. C'est un vrai problème pour le Groupe Fiction : ils demandent à ce que soit dit que le fonds de soutien est destiné aux auteurs confirmés soit le fonds de soutien donne la priorité à la proposition artistique du projet. Wild west ajoute un autre exemple et est étonné de ne pas passer en plénière non plus. Le Groupe Fiction questionne l'ancrage régional.

Alde rappelle que l'ancrage régionale est systématiquement un critère pris en compte mais énormément de projets déposés le sont par des sociétés régionales. Ce critère par rapport au niveau du nombre de projets ne suffit pas. On est à 57% des projets soutenus portés d'initiative régionale. Plus de 90 structures de production différentes établies en région ont déposé des dossiers tout genre confondu.

Le Groupe Fiction alerte sur le fait que Mon ballon production, Capricci, Wild West et Bobilux est à 0% de soutien depuis 2ans alors qu'ils sont à 30/40% hors Région. Il s'agit de 1<sup>er</sup> film/2<sup>nd</sup> film ou sur des films de genre.

La Région souhaite donc entendre le Groupe Fiction sur des propositions d'amélioration dans le cadre de la prochaine convention CNC.

Le Groupe Fiction souhaite que les critères de filière notamment sur l'embauche régionale et l'émergence soient renforcés. Il faut éviter un effet de concurrence pour les dépôts de 1<sup>er</sup> film/2<sup>nd</sup> film. Il faut travailler sur des critères pour soutenir les auteurs, les producteurs et les techniciens régionaux afin de mettre en valeur la fiction en région. Ils veulent valoriser les auteurs en Région. Les autres Fonds de soutien régionaux réservent tous les aides à l'écriture à leur filière régionale.

Dans d'autres fonds de soutien, il y a un entretien préalable au dépôt pour vérifier la réalité du projet. Ce serait aussi un moyen de vérifier la régionalité du projet ou des sociétés de production. Il y a beaucoup de talents en région. Ce n'est pas normal que les sociétés du Groupe Fiction n'arrivent pas à émerger en région alors qu'elles y arrivent au national. Il y a presque une auto-censure des certains auteurs à déposer. Il y a un réel problème d'accompagnement.

### Collège TECHNICIENS

Le Groupe Fiction souhaitent que soit encourager l'emploi des techniciens locaux aux productions hors région venant tournés en région. Même s'il est difficile d'imposer des chefs de poste régionaux. Exemple de la série tournée *Fortune de France* qui tourne pendant 2mois en Dordogne, seulement 10% de techniciens locaux. Le Groupe Fiction demande si cela peut être un critère dans les attributions d'aide. L'Occitanie et la Bretagne le font. C'est un sujet connu qui redevient d'actualité.

Pour la Région c'est un sujet qui revient régulièrement et sur lequel ils travaillent. Les dépenses sur l'emploi et non dans les commerces locaux (restaurant, hôtellerie) ont bien sûr une autre résonance, une importance plus grande pour la filière cinéma régionale. Il est important de faire monter en compétence les techniciens et de les garder en région. La Région va regarder techniquement le travail des autres régions évoquées. La question de l'embauche en Région représente tout le travail des BAT qui alimentent des annuaires et envoient systématiquement tous les CV aux productions qui viennent tourner.

Gironde Tournage souligne qu'elle envoie les listes de techniciens dès qu'une production les contacte même s'ils ne les demandent pas. En 2022, 37% d'embauche de techniciens locaux en Gironde.

ALCA ajoute qu'il peut y avoir un tropisme parisien chez les sociétés de production sur certains postes comme l'assistant mise en scène. Le chiffre de Gironde Tournage est plutôt bon.

La Région indique que cette discussion révèle le besoin de suivre un indicateur commun avec l'ensemble des départements afin d'avoir une visibilité sur toute la Région et pouvoir comparer avec les autres régions.

Sur la Formation des techniciens, le Groupe Fiction observe un nombre important de formation initiale. Le niveau de qualification des techniciens est très bon. Toutes les compétences sont présentes sur tous les postes. Beaucoup de techniciens locaux sont embauchés sur des postes de régie par exemple, peu sur des postes artistiques. C'est aussi une question liée à la filière. Les producteurs font aussi émerger des techniciens sur des tournages de court métrage locaux et ils sont peu soutenus. Pourtant c'est une Région de grande compétence.

Gironde Tournage appuie sur l'idée que le court métrage est un tremplin pour tous les étudiants qui sortent des écoles et c'est bien déjà le cas. On sait aussi que sur des postes très artistiques tel qu'assistant mise en scène il est difficile d'imposer quelqu'un qu'il ne connaît pas au réalisateur. C'est aussi une question de relation humaine.

Pour le Groupe Fiction lorsqu'on tourne sur un lieu on embauche des techniciens locaux à des postes d'assistant.

ALCA confirme qu'il y a encore du travail à faire sur la question. Souvent les producteurs répondent qu'ils n'ont trouvé personne mais ils n'ont pas vraiment cherché.

Le Groupe fiction souhaite que l'on clarifie la définition d'une société de production régionale. On a avancé sur le sujet mais ce n'est pas encore au point.

ALCA soutient que cela fait partie des sujets réguliers. Sur le règlement du fonds de soutien la définition laisse la porte ouverte à la question des doubles adresses. Il est important de continuer à travailler à préciser davantage le règlement, surtout vu le nombre de dépôts de dossier. La question se pose encore plus aujourd'hui. L'Agence est ouverte aux propositions. Cette discussion est cruciale. Il faut trouver des critères objectivables. Aujourd'hui, pour être régionale, la société doit disposer d'un établissement stable en région Nouvelle-Aquitaine avec donc un numéro de SIRET régional, la pièce administrative qui le prouve est donc l'extrait kbis de l'établissement concerné. D'autres critères peuvent compléter comme par exemple avoir un emploi dont le lieu principal de travail est en région, il faut alors trouver le bon justificatif administratif qui permettra de l'attester. Il est important de ne pas aller sur des critères interprétables.

Le Groupe Fiction propose de parler de « bureau d'activité ».

ALCA confirme qu'il faudra trouver la manière d'attester et de vérifier l'existence d'un bureau d'activité.

Le Groupe Fiction rappelle qu'il y a une filière fiction forte en Nouvelle-Aquitaine. Il faut qu'elle soit identifiée comme telle : présence de cinéastes en Région, de l'émergence pour proposer un cinéma différent comme en Bretagne. Si on veut attirer des professionnels et des tournages, il faut pouvoir interpeller. Après l'aide au programme fait le travail, c'est une aide très structurante. L'éditorialisation de la filière combinée à l'aide au programme montrera un soutien aux professionnels forts.

En Nouvelle-Aquitaine, le cinéma de genre est très présent. Les effets spéciaux sont aussi une de nos caractéristiques. La question de l'éditorialisation de la filière est une discussion passionnante à animer avec les professionnels. L'aide au programme est extrêmement structurante. Pour BOBILUX cela a été une vraie aide pour rémunérer un auteur et embaucher une personne.

Le Groupe Fiction souhaite ajouter que les courts métrages tournés en région cherchent des comédiens régionaux. Mais dès qu'on passe sur du long métrage, on embauche des comédiens parisiens.

ALCA confirme ce phénomène c'est pour cela que l'Agence a organisé des rencontres comédiens/directeurs de casting pendant le festival de Sarlat et va continuer ailleurs en Région. La région a besoin que des agences parisiennes aient des bureaux en Nouvelle-Aquitaine.

Gironde Tournage ajoute que c'est un milieu qui reste très parisien. En Gironde, il y a des castings pour des petits rôles ou de la figuration. Là encore plus que pour les techniciens c'est très centralisé à Paris. En Nouvelle-Aquitaine, il y a environ 1000 jours de tournage par an et 1500 techniciens. Cela représente beaucoup de techniciens par rapport aux jours de tournage. L'enjeu s'est aussi d'accompagner les techniciens pour qu'ils travaillent en dehors de la région.

Le Groupe Fiction précise, pour terminer, que le fonds FILM est une aide très structurante.



## **Concertations régionales Cinéma et Audiovisuel 2023**

### **Audition des représentant(e)s de l'interprofession des créateurs et des producteurs**

Date : vendredi avril 2023

Lieu : Bordeaux (MECA)

Participants :

- La Peña :
  - Charlotte Guénin
  - David Hurst
  - Charles Edouard Woisselin
- NAAIS :
  - Jérôme Polidor
  - Bérengère Cérézalès
- Tribune des auteurs :
  - Jean Raymond Garcia
  - Thomas Fecchio
  - Anne-Marie Puga
- Collectif Autonome des Producteurs :
  - Florent Coulon
  - Isabelle Neuvialle
- Les maisons de production associées :
  - Martine Vidalenc
- Région Nouvelle Aquitaine :
  - Charline Claveau, vice-présidente en charge de la culture, des langues et cultures régionales, et du patrimoine
  - Frédéric Vilcocq, Conseiller culture et économie créative auprès du Président de la Région
  - Nathalie Leuret, Sous-directrice Création & Diffusion
  - Isabelle Barrère, cheffe de service filières culturelles
  - Jérémie Obispo, Chargé de mission cinéma-audiovisuel et COM TV

- ALCA Nouvelle-Aquitaine :
  - Rachel Cordier, Directrice générale ALCA
  - Maelys Gosset, Assistante du département Cinéma ALCA



Martine Vidalenc : Il est important pour nous de réaffirmer le souhait de cette collaboration (Région/ALCA/professionnels) notamment par rapport au contexte national mais aussi de vous (Région et ALCA) rencontrer tous ensemble. Nous avons besoin de réétendre une affirmation de la politique culturelle de la Région. Nous avons tous à cœur de défendre la diversité culturelle. Merci de nous avoir entendus et d'avoir accepté de nous entendre ensemble. Nous avons le sentiment d'une évolution des dispositifs et de la façon dont les aides sont accordées et souhaitons être forces de propositions. Les associations professionnelles se sont ainsi rassemblées autour d'une volonté commune : continuer cet échange. L'idée c'est d'être ensemble. On a réussi à se mettre d'accord ensemble sur certains points de travail en commun malgré nos différences pour être forces de propositions dans l'évolution des dispositifs : FDS, FILM, aide au programme.... La Région Nouvelle-Aquitaine est la 2<sup>ème</sup> région de France donc elle a un rôle à jouer auprès du CNC. Nos films sont dans des festivals d'envergure nationale et internationale.

Charline Claveau : Je vais reprendre les éléments évoqués dans votre courrier.

Nous partageons une insatisfaction sur la manière dont les choses ont été conduites sur la concertation. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de très belles choses qui sont ressorties des auditions. Nous avons besoin de remettre à plat la manière dont on travaille ensemble. Beaucoup de nouvelles choses depuis quelques temps : Il y a eu l'arrivée d'une nouvelle direction générale côté ALCA, la mienne, un contexte budgétaire très compliqué ... Un travail sur la raison d'être de l'Agence vient de commencer. Aujourd'hui c'est le moment de faire ce travail de refonte car nous nous sommes rendus compte hier lors de l'atelier avec le Bureau d'ALCA qu'il n'y a pas d'évidence sur les orientations politiques dont fait partie le soutien des œuvres indépendantes mais aussi des enjeux économiques dont l'embauche et les retombées économiques sur le territoire. Il y a donc un besoin de reposer les objectifs de notre politique publique. L'important c'est d'être clair.

Sur le lien avec les professionnels, ALCA travaille au plus près des acteurs professionnels. C'est pour ça que la concertation au long terme avec les professionnels sera pilotée par ALCA. La Région, elle, va garder le volet sur une concertations institutionnelle.

Sur la concertation liée à la convention CNC, je le redis nous ne sommes pas satisfaits de la manière dont les choses se sont faites. Néanmoins les auditions ont été riches en termes de contenu. Le format d'une heure d'audition avec un seul opérateur permet de creuser sur ses actions. Cela évite un dialogue avec des discours qui viennent en résonance les uns avec les autres. Je regrette de ne pas avoir pu vous entendre sur le format d'audition. Vous êtes à des endroits différents de la filière et vous ne vous entendez pas forcément entre vous. On est d'accord que la concertation est à reprendre.

Sur les groupes de travail, dans le temps imparti (c'est-à-dire d'ici la fin des négociations avec le CNC), nous n'avons pas les moyens de les mettre en place. Mais si vous vous souhaitez les organiser, nous pourrions y participer.



En ce qui concerne les orientations politiques : nous portons une politique culturelle qui soutient une diversité de propositions culturelles. Nous souhaitons dépasser un antagonisme de façade par rapport à des enjeux économiques. Il y avait des choses sur la table depuis un moment par rapport au fonds de soutien. Nous avons reçu les auteurs à ce sujet. Il est très difficile de s'attaquer à ces questions-là. Cela devient aujourd'hui accessible. Le travail de refonte nous permet de nous améliorer sur une cohérence entre les accompagnements portés par ALCA et ceux de la Région. Aujourd'hui la question est la suivante : a-t-on les compétences pour répondre aux objectifs de notre politique publique ?

Nous vous proposons de mettre en place des ateliers dédiés pour une concertation professionnelle et institutionnelle au long cours qui soit formalisée dans la convention. C'est ce que nous allons demander au CNC.

Bérengère Cérézalès : A propos de la journée d'hier sur la raison d'être d'ALCA, en tant qu'auteurs, nous regrettons de ne pas avoir pu y participer.

Jean-Raymond Garcia : le cabinet va-t-il se rapprocher des professionnels ? ou c'est un travail interne à l'Agence ?

Rachel Cordier : c'est un travail qui est fait avec la gouvernance et les équipes de l'Agence. Donc c'est un travail d'« *entreprise* », en interne. La raison d'être de l'Agence, elle existe, mais elle avait besoin d'être repartagée, révélée et ajustée afin de pouvoir être mieux communiquée, mieux mise en lumière.

David Hurst : Nous voudrions souligner la singularité de cette réunion aujourd'hui. Nous avons mis nos différences de côté pour nous unir sur un socle commun que nous partageons : la création, la diversité, l'émergence. On n'est pas ensemble par hasard.

Nous sommes surpris que dans un délai de 5 mois vous ne puissiez pas mettre en place 3/5 ateliers avec 2 réunions par atelier.

Nathalie Leuret : Les équipes ne pourraient pas maintenir le quotidien des actions en cours.

Florent Coulon : Dans ces cas-là pouvez-vous nous donner les moyens de le faire ?

Charline Claveau : Nous ne pouvons pas vous donner des moyens supplémentaires. Nous vous soutenons déjà en tant qu'associations professionnelles.

Nathalie Leuret : L'idée c'est de ne pas nous arrêter aux réunions avec le CNC. On vous propose quelque chose de nouveau : démarrer une démarche de concertation permanente inscrite dans la convention. Dans le délai de la finalisation de la convention qui doit être bouclée pour octobre, l'organisation de groupes de travail n'est pas possible.

Jean-Raymond Garcia : Je rejoins David (Hurst) c'est décevant. On a conscience des difficultés RH et de la pressurisation des équipes aussi bien à la Région que pour l'Agence. Néanmoins nos situations respectives sont préoccupantes. Entre le cinéma d'auteur, les films à petits budgets où le financement public est déterminant et des projets à retombées économiques qui auraient la préférence des collectivités ?

Charline Claveau : ce n'est pas si homogène, il est question-là de certains départements.

Jean-Raymond Garcia : la question de la décentralisation culturelle eu égard au covid et aux difficultés historiques de l'Agence est essentielle. Soutenir une filière régionale ce n'est pas seulement soutenir un cinéma d'auteur mais la filière est en souffrance d'éléments d'analyse qualitative fine sur des points précis concernant la décentralisation du cinéma et de l'audiovisuel. La récente étude quantitative

menée par ALCA a indiqué que 200 auteurs ont répondu au questionnaire. Lorsqu'on ramène cela aux dispositifs on se rend compte que c'est eux qui bénéficient le moins d'aides directes et des procédures accompagnements.

Les professionnels en face de vous sont patients, déterminés, et reconnus dans leur profession au niveau national et international. C'est une chance car c'est aussi la politique de la Région qui a fait émerger et consolider nos parcours. Ces professionnels sont menacés par les objectifs territoriaux de France 2030 et on sait à quel point le dialogue avec le CNC peut être compliqué. Nous rappelons qu'à Cannes l'an dernier, et c'est historique, 6 films produits ou coproduits par des sociétés de production de la région étaient présentés. Cette année, c'est 4. C'est unique.

Nous sommes toujours dans un cycle qui a été perturbé par la fusion des Régions, puis le covid, et maintenant un environnement national du cinéma très compliqué. On a besoin de qualifier les pratiques pour avoir une nouvelle donne. On a besoin de vous, de le faire ensemble. On a conscience des contraintes budgétaires liées à la crise énergétique peut être que cela nécessite de redéployer des crédits.

Charline Claveau : concernant France 2030, il n'y a pas de projet en Nouvelle-Aquitaine à part France Tabac qui est dans la shortlist. Rien n'est encore gagné. Ce projet n'a pas le dimensionnement attendu par le cahier des charges. L'inquiétude sur France 2030 c'est que, à terme, ces studios viennent siphonner les crédits aux productions et à la création. J'étais étonnée par le titre du CNC sur l'axe 1 de la convention où n'apparaît que l'émergence. L'intention est bien de se battre pour un fonds de soutien qui se donne les moyens. On va demander à modifier ce titre.

Pour le reste de ta remarque Jean-Raymond Garcia, plusieurs niveaux de réponses :

- Comment arriver à être aux bons endroits dans notre politique culturelle ? Nous avons besoin d'une compétence sur le développement économique. Les enjeux économiques sont insuffisamment appréhendés. C'est un besoin identifié et partagé avec Rachel Cordier.
- Equilibre d'intervention dans nos soutiens : A mon arrivée il a été très complexe pour moi d'appréhender la politique cinéma car il est difficile d'avoir une image globale. On n'est pas dans une stratégie claire qui englobe tous les enjeux. On le voit avec les Départements lorsqu'on parle de l'accompagnement des auteurs, nous avons tendances à nous focaliser uniquement sur la forme « résidences ».

On revient donc sur le besoin d'une concertation au long cours.

Jean-Raymond Garcia : c'est un problème, ça l'est d'autant plus, dans une région qui depuis plus de 30 ans a investi des moyens importants dans le soutien à la création cinéma et audiovisuel. Aujourd'hui, les soutiens de l'Agence mériteraient d'être régénérés et re déployés car, encore une fois, c'est une région qui a réussi à avoir les moyens d'accueillir des projets cinéma et audiovisuel sur son territoire et en même temps qui a su faire émerger des talents de son territoire.

Cette concertation au long cours est un premier élément de réponse. Mais vu le calendrier de la nouvelle convention CNC, il y a urgence. Le CNC souhaiterait que 10% du fonds de soutien soit dédié à l'EAI et à la formation professionnelle. En a-t-il été question lors de vos échanges ?

Charline Claveau : Le CNC a annoncé un rééquilibrage entre l'axe 1 et EAI. Mais les dernières discussions que nous avons eues avec le CNC, ont clairement indiqué qu'ils s'adapteront aux propositions des signataires.

Frédéric Vilcoq : La direction du CNC sur la relation avec les territoires a été bousculée en termes de RH. Le dialogue entre le Président de la Région et le CNC est quasi nul. Pour nous la réunion du 04 mai n'est pas une réunion conclusive. Nous allons le leur demander. Et le « nous » inclus les Départements. Jusqu'à ce jour, l'absence des Départements dans le dialogue que nous avons avec vous pose question, vu leurs moyens.

Concernant la détérioration, évoquée par Jean-Raymond, de la politique culturelle par la fusion je ne suis pas d'accord. La fusion des Régions c'est près de 3 millions d'€ supplémentaires. Donc pour moi on ne peut pas parler de détérioration.

Jean-Raymond Garcia : Je ne parle pas en volume mais en qualité.

Frédéric Vilcoq : J'entends vos difficultés par rapport aux enjeux économiques et au manque de dialogue avec le CNC.

Jean-Raymond Garcia : En parlant de « détérioration » je parlais dans la manière de travailler : cela pèse lourd. Il y a un problème d'empathie avec les professionnels.

Frédéric Vilcoq : On est la seule région qui, avec vous, et grâce à vous, définit la politique de décentralisation. On peut tout à fait la réactualiser

Jean-Raymond Garcia : c'est exactement ce que je disais en parlant de « nouvelle donne ».

Rachel Cordier : Pour cette nouvelle donne, c'est une évaluation des impacts de la politique actuelle dont nous avons besoin. Nous devons savoir si tous les moyens mis ont répondu à nos objectifs ou s'il y a besoin de redéployer des soutiens. On est tous d'accord là-dessus.

Charline Claveau : oui il y a des indicateurs du bilan du CNC et des indicateurs de nos politiques publiques. Ce sont deux choses différentes.

Nathalie Leuret : Pour la journée de restitution de la concertation, la Région fera une évaluation sur nos bilans CNC de la dernière convention ainsi que des préconisations suite à la précédente concertation afin d'évaluer si les préoccupations soulevées lors des groupes de travail sont toujours d'actualité.

Charline Claveau : La journée de restitution sera en deux parties. Le matin cette présentation dont parlait Nathalie, puis une restitution des auditions et l'après-midi des ateliers pour définir la stratégie pour cette concertation au long cours et la gouvernance.

Nathalie Leuret : vous pouvez nous envoyer des contributions écrites.

Jean-Raymond Garcia : C'est la difficulté. On a besoin de vous faire part d'un ressenti et non seulement de vous écrire. On a besoin d'éléments clés associés à la décentralisation du cinéma. Aujourd'hui, 7 millions € sont mis sur la table pour la création et la production cinéma audiovisuel : combien vont vers la production ? La Région est-elle le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>nd</sup> financeur ? Quel est le budget du documentaire ? Combien de sociétés de production régionales passent au second tour des sélections ? Où sont les cinéastes et les scénaristes dans la réflexion ?

Un certain nombre d'auteurs et de producteurs disent qu'ils ne sollicitent plus la Région car tout est trop compliqué et décevant. Et leurs projets sont soutenus par d'autres collectivités. On en revient à la question : qu'est-ce qu'une politique territoriale ? Bien sûr qu'elle est sélective mais elle doit aussi permettre d'accélérer un parcours. La Région Nouvelle-Aquitaine est une Région du documentaire : posons-nous la question de l'impact économique du documentaire et l'on verra qu'il n'est pas forcément négligeable par rapport à la fiction en termes d'accueil des tournages.

Charline Claveau : Cela n'a pas besoin d'être défini pour la signature de la prochaine convention.

Jean-Raymond Garcia : Non mais cela a besoin d'être défini pour que nous puissions participer pleinement à la prise de décision.

Martine Vidalenc : Je reviens sur les groupes de travail. On parle de 4 groupes de travail, avec 3 réunions d'une demi-journée chacune, ça fait 6 jours de travail en cinq mois. Depuis des années, on a bâti une intelligence collective incroyable. N'avez-vous pas un référent Région et un référent ALCA à dédier à ces 6 jours ?

Charline Claveau : Non.

Isabelle Barrere : D'un côté, il y a cette convention qui couvre déjà 2023. Il y a donc urgence. Après il y aura tout un travail à faire sur les modalités d'intervention sur le règlement du FDS.

Le service qui gère le cinéma à la Région couvre 4 secteurs notamment la musique et les arts plastiques. Il manque actuellement 4 ETP pour couvrir ces 4 ainsi que des agents en arrêt maladie. On aura les équipes complètes à la fin de l'année.

Bien sûr que nous souhaitons travailler pour améliorer les dispositifs.

Martine Vidalenc : Sur la convention, vous avez besoin de nous entendre. Les contributions écrites ne suffisent pas. On demande juste un observateur de chaque côté pour mettre en place ces groupes de travail.

Nathalie Leuret : Les précédentes concertations marchaient en binôme Région (culture + SG)/ALCA ce n'est pas seulement 6 jours de travail mais bien plus, il faut préparer les ordres du jour, inviter les participants, préparer les CR, ...

Martine Vidalenc : on entend la difficulté des services. Mais c'est dommage car nous vous ferions gagner du temps en vous apportant nos éclairages.

Frédéric Vilcoq : la convention est sur l'ensemble des axes. Il y a d'autres partenaires avec qui nous devrions faire des groupes de travail. Nous ne pouvons pas en faire seulement sur l'axe 1. C'est donc une multiplication des temps. On doit avoir voté avant fin 2023 : le contrat de filière culture formation professionnelle, la convention CNC, le contrat sur les transitions, la convention sur les manifestations et une autre sur le spectacle vivant et le contrat de filière musiques actuelles. Nous sommes d'accord avec vous, nous ne sommes pas satisfaits de ce que nous pouvons vous proposer pour cette concertation liée à la convention CNC. Je peux témoigner que sur la musique, des concertations régulières sur les 3 ans du contrat de filière ont pu faire ressortir des choses bien plus intéressantes. C'est ce qu'on souhaite faire sur le cinéma.

Florent Coulon : Vous proposez une demi-journée pour définir une stratégie sur des concertations permanentes. Pouvez-vous nous exposer les fondamentaux de ces concertations au long terme en amont afin que nous puissions y travailler avant ?

Charline Claveau : Si vous jugez qu'une demi-journée ce n'est pas suffisant on peut définir un temps plus long.

Rachel Cordier : Nous pouvons faire une proposition en amont et que vous l'amendiez avant cette journée ou nous pouvons construire ensemble pendant cette journée.

Frédéric Vilcoq : Nous allons d'abord évoquer avec le CNC ce principe de concertation longue car nous n'avons pas encore leur accord.

Jean-Raymond Garcia : Comment vous appréhendez une négociation avec le CNC qui s'annonce difficile ? Avec France 2030, il y a quelque chose qui relève du fantasme industriel. Un tel projet n'a pas grand sens avec ce qui a été produit dans cette région et qui, de notre point de vue, est exemplaire d'une politique territoriale.

Charline Claveau : Pour l'échéance du 04 mai avec le CNC, nous souhaitons réaffirmer que protéger la politique culturelle sur le cinéma c'est protéger le budget du cinéma voire l'augmenter (crédits supplémentaires sur les médiateurs et le FDS). On est la seule Région avec 6 départements signataires dont 3 qui ne reçoivent pas ce qu'ils devraient recevoir sur le 1 pour 2. Nous souhaitons arriver avec une stratégie dynamique en demandant des crédits supplémentaires.

Frédéric Vilcoq : Avec France 2030 c'est 350 millions€ à destination d'acteurs privés qui n'ont pas besoin de ces fonds là, sur 3 Régions de France. Le projet de Sarlat est le seul qui pourrait donner une dimension territoriale, mais rien n'est encore gagné. Cette stratégie du CNC on la conteste. Alain Rousset est monté au créneau pour défendre les candidatures sur l'animation pour que France 2030 servent à des acteurs indépendants.

David Hurst : Si la Région ne réussit pas à négocier les crédits supplémentaires pour les Départements que se passe-t-il ?

Charline Claveau : Il n'y a pas de risque de retrait des Départements mais il y aura un empêchement sur l'arrivée d'autres acteurs à la table. La proposition est d'intégrer Bx Métropole car elle avait déjà un fds.

Jean-Raymond Garcia : On voit des propositions de Départements aberrantes sur le chiffrage de LM Fiction 5 000€/10 000€. Quant à Bordeaux Métropole nous n'avons pas la moindre idée de leurs objectifs

Frédéric Vilcoq : C'est pour ça que l'idée est de les associer à une gouvernance partagée. Et donc de les associer aux discussions. Charline travaille à cela depuis son arrivée. C'est pour cela qu'on propose que des collectivités associées apparaissent dans la convention.

Jean-Raymond Garcia : la réflexion des Départements est le plus souvent concentrée sur des objectifs relevant de l'accueil de tournages. Et le curseur d'évaluation des projets est très orienté sur l'impact économique. Les volontés d'aide à l'écriture pour les auteurs ne se sont jamais sérieusement concrétisées.

Charline Claveau : C'est difficile pour les élus des Départements d'avoir une idée claire de ce que représente un chiffrage et leur impact sur la filière. C'est ce qu'on a envie de changer car les élus étaient peu inclus. Il y a une forme de dépossession pour être au clair sur la stratégie politique.

Jean-Raymond Garcia : Il faut qu'ils fassent des choix en connaissance de cause. D'où la nécessité d'un dialogue plus constant avec nous.

Frédéric Vilcoq : les Départements ne peuvent être dans la convention que sur le soutien sur les œuvres et sur les salles de cinéma. Ce qui rend les choses ambiguës car ils ne peuvent pas définir une stratégie réelle à cause de la loi. La Dordogne propose une stratégie. Lorsqu'on a fait le 1<sup>er</sup> comité de chiffrage avec les 6 Départements, la Région et l'Agence nous ne savions pas comment cela allait se passer. Nous faisons quelque chose de périlleux.

Charline Claveau : Rachel Cordier parle souvent de l'importance de l'euro dépensé. Aujourd'hui il n'y a pas de définition des dépenses territoriales : un euro dans l'hôtellerie territoriale est différent de

l'euro sur l'embauche d'un technicien territorial. Cela nous permettrait peut-être de faire évoluer certains Départements si nous précisons cela.

Florent Coulon : Pour aller plus loin, un euro dépensé par producteur régional dans l'embauche de techniciens régionaux.

Isabelle Neuvialle : Concernant les départements, nous avons évoqué, dans notre courrier commun, des assises réunissant la Région, l'Agence, les professionnels et les départements, ce serait peut-être le moment de faire cet apprentissage sur ce qu'est une filière, le financement des films, majoritairement les élus méconnaissent notre travail.

Florent Coulon : Nous imaginons 2 jours en septembre pour cela. C'est un de nos vœux partagé.

Charline Claveau : Des temps qui permettraient une avancée dans une compréhension commune et partagée je dis oui. Sur la forme, soit 2 jours consécutifs, c'est compliqué de mobiliser des élus de Département en dehors du département pendant plusieurs jours.

Rachel Cordier : je propose que ce besoin de connexion et de rencontre soit dans la méthode que nous vous proposerons pour des concertations au long terme. On pourra le voir ensemble. On vous fera des propositions de scénarios pour répondre aux besoins. On peut aussi imaginer la contribution d'autres partenaires y compris techniques.

Charline Claveau : Les Départements défendent les budgets mais ils ont besoin d'arguments.

Jean-Raymond Garcia : Nous souhaitons également aborder la question de l'accès à l'information pour les auteurs. Les auteurs sont absents du CA d'ALCA. Ce serait important que les auteurs aient accès aux CR et aux relevés de décision pour partager la réflexion. Nous avons conscience que vous travaillez sur les statuts et sur la gouvernance de l'Agence, à voir donc si c'est possible.

Martine Vidalenc : NAAIS est observateur du CA.

Jérôme Polidor : Nous n'avons pas pu assister aux deux derniers.

Jean-Raymond Garcia : Si NAAIS ne peut pas y aller, la Tribune pourrait les remplacer occasionnellement.

Rachel Cordier : Pour information, au CA, les discussions portent sur le fonctionnement d'une association. On peut étudier la possibilité de partager publiquement ces documents. Je ne sais pas si tout pourrait être diffusé en l'état notamment pour tout ce qui concerne les questions sociales de l'entreprise et des collaborateurs (RH). Je ne sais pas si ce sont ces discussions-là qui vous intéressent.

Jean-Raymond Garcia : Je fais part d'une considération globale des auteurs avec une importante difficulté d'accès à l'information. Si un auteur n'est pas adhérent d'un collectif, il est globalement ignoré. C'est d'ailleurs sensiblement la même pour des sociétés de production non inscrites dans une association régionale.

Rachel Cordier : J'entends mais aujourd'hui, en règle générale, nos institutions sont organisées par le biais de « représentations » soit via des syndicats ou des fédérations ou des réseaux, tout le système en France est organisé comme cela et nos institutions sont organisées aussi comme cela.

Jean-Raymond Garcia : Sur la question de la représentation, c'est encore autre chose : sur les 200 auteurs ayant répondu à l'étude il n'y a pas de représentation pour eux. Cela a été l'une des raisons de la création de la Tribune des auteurs. Je reconnais que depuis l'arrivée de Rachel, il y a une

discussion plus régulière et nourrie avec la direction de l'Agence. Mais vu l'urgence pour participer pleinement aux discussions, il y a un besoin d'information.

Charline Claveau : Concernant le bureau d'ALCA c'est une forme organisée. Il y a la question de l'envie d'un professionnel d'entrer au Bureau et de participer aux discussions stratégiques. D'ailleurs il faut faire une candidature. On revient également, avec ce que tu dis Jean-Raymond, à un besoin de concertations.

David Hurst : Quelles associations professionnelles ont été aidées cette année ?

Frédéric Vilcoq : CINA, NAAIS, Groupe Fiction, PENA.

Martine Vidalenc : Le CA est régi par un processus démocratique. Avant l'arrivée de Rachel les élections du CA ont engendré l'absence de représentation d'auteurs. Bruno Boutleux en tant que Président a attribué à NAAIS un poste d'observateur au CA. Il nous a indiqué que ce type de décisions était à sa discrétion.

Frédéric Vilcoq : Il ne peut pas y avoir toutes les associations professionnelles au CA. Il faut respecter le processus des élections.

Jean-Raymond Garcia : Les échanges avec Rachel sont très clairs sur la raison d'être de l'Agence. On sait que cela prendra du temps. Ce temps est important pour définir les meilleures conditions d'échange et de concertation. Dans l'intervalle en termes d'échanges de l'information il y a des choses à améliorer. Est-il possible d'avoir une synthèse des CR du CA ?

Rachel Cordier : Je peux tout à fait m'y engager mais pas sûre que l'information que vous souhaitez avoir y sera.

Jean-Raymond Garcia : Je prends exemple de l'accompagnement à la diffusion en festival mis en œuvre par l'Agence sans aucune consultation des professionnels. Les auteurs n'y sont pas éligibles. Rachel m'avait précisé que l'enveloppe était très faible.

Rachel Cordier : Lorsque ça arrive au CA, les choses sont déjà décidées, la discussion se fait souvent ailleurs. C'est aussi pour cela que nous réfléchissons à une réforme des statuts et à une gouvernance de la convention CNC pour rendre plus transparent les espaces de discussion et de décision.

Florent Coulon : La concertation inclura-t-elle les dispositifs hors Agence : aide au programme, fonds FILM, aide au projet d'après, COM TV ?

Charline Claveau : oui toute la convention sera prise en compte. Cela viendra nous aider à travailler sur la cohérence des dispositifs Région/Agence.

Isabelle Barrere : Le CA est une chambre de validation. Il y avait eu une proposition de l'Agence de groupes de travail dont les professionnels pourraient participer à la mise en place et aux thématiques abordées.

Charline Claveau : On revient encore sur les concertations. On souhaiterait vous proposer une réunion entre le 04 mai et septembre pour faire un point avec vous suite à notre entretien avec le CNC et que nous puissions re travailler ensemble la convention avant notre prochain point avec eux.

Martine Vidalenc : Pour nous, c'est aussi important de connaître le périmètre de vos négociations avec le CNC.

Frédéric Vilcoq : Ils sont dans une stratégie où ils nous disent : « faites ce que vous voulez ». Ils veulent nous amener à ce que nous prenions de l'argent sur l'axe 1 au profit de l'EAI et des salles de cinéma. On va mener ce combat pour avoir plus de crédits et éviter de se trouver dans cette situation.

David Hurst : Avez-vous une date pour une première mouture de l'aide au programme ?

Nathalie Leuret : On a adapté le texte pour que cela passe en fonctionnement. Dans les prochains jours vous aurez une première version.

Frédéric Vilcoq : Je précise que ce n'est pas sûr que ce qu'on va vous proposer tiendra dans le temps car on a une instabilité financière liée aux décisions du « payeur ». On est d'accord que cette aide sera dénaturée.

Nathalie Leuret : Juridiquement elle a été validée par nos services. Mais on doit avoir la validation du payeur (qui est l'Etat).

Charline Claveau : Cela est lié à la variation de la position de l'Etat sur la différence entre ce qui relève du fonctionnement et de l'investissement.

Isabelle Barrere : on va changer en 2024 de nomenclature comptable et financière pour la collectivité. Le travail des finances est de vérifier la nature des dépenses : si elles correspondent à de l'investissement ou du fonctionnement.

Nathalie Leuret : Nous confirmons que l'aide au programme portera sur un catalogue d'œuvres et non sur les œuvres.

David Hurst : avec les LM ?

Rachel Cordier : Oui tout sera compris.

Charline Claveau : Pour récapituler, à suivre donc :

Pour la question de la concertation et de la gouvernance :

- Fixer une demi-journée voire une journée de restitution
- Travailler ensemble sur les modalités de concertation
- Une date à fixer pour revoir le 1<sup>er</sup> jet de la convention CNC.

Concernant l'aide au programme, on vous fera passer le texte dans les prochains jours.

Isabelle Barrere : Le dépôt de l'aide au programme sera fin août /début septembre pour un passage en commission en novembre.



**CONTRIBUTIONS ÉCRITES  
REÇUES ENTRE  
AVRIL ET JUIN 2023**



## Contribution écrite de Rafaël MAESTRO

### Ciné Passion en Périgord

Le CNC a procédé en 2020 à une RGA (Révision Générale des Aides) sans en donner formellement ses attendus. Le plan FRANCE2030 a permis au Centre de mobiliser 350M€ sur des enjeux de créations d'outils de productions (50 000M2 de studios - dimension internationale d'accueil de tournages majoritairement audiovisuels (plateformes), via l'appel à projet La Grande Fabrique de l'Image (annoncé à Biarritz en janvier 2022 lors d'une réunion organisée par la Région).

La nouvelle rédaction des conventions CNC/Région 2023/2025 est très clairement une convention d'entre deux, entre celles qui l'ont précédées, très orientées fonds de soutien et 1€ pour 2, et celle de 2026, qui produira des Politiques Publiques dans un nouveau schéma de productions. L'actuelle convention pointe vers 2 priorités en lien avec sa révision des aides et la Grande Fabrique de l'Image : la formation (filière production, animation, jeux vidéo et FX), et la reconquête des publics (avec l'enjeu de maintenir le montant de la TSA des cinémas à 150M€, contribuant au fonds de soutien du CNC (700M€, désormais majoritairement abondé par les chaînes de TV et les plateformes).

Pour chacune des régions, il convient de définir ses priorités politiques, dans une période inédite, pour maintenir la mobilisation du Centre. Pour les régions prioritaires à l'appel à projets France2030, les enjeux sont partagés ; pour les autres territoires, il est souhaitable de ne pas rentrer dans une course à la subvention entre régions, vers des producteurs nationaux tablant sur des multi-dépôts pour combler leur budget limité. D'autant plus que le CNC (Rapport Boutonnat 2019) considère que le Crédit d'Impôt national vient souvent en doublon des fonds de soutien régionaux. Pour autant, si l'accompagnement de l'émergence est une nécessité, il faut qu'elle soit plus sélective pour mieux soutenir ces projets fragiles ; la création d'un 1er Collège (aide majorée et comité d'experts distinct) pour les 1er et 2<sup>nd</sup>e œuvre, est une idée portée depuis 2020 par toutes les collectivités signataires de la convention en NA.

Il serait également souhaitable de créer un Fonds à vocation prioritaire de développement économique (avec un comité d'experts en conformité avec les attentes de ce fonds -possible articulation avec le dispositif du crédit d'impôt à étudier.) - proposition portée en 2020 par le Département de la Dordogne. La création d'un fonds économique reposera évidemment sur une analyse des retombées directes, indirectes et induites des films soutenus dans les dernières années ; par la création d'un fichier unique des données (depuis les aides à l'écriture jusqu'aux entrées des films, pour toutes les esthétiques) (Budgets primitifs et consolidés+ Bibles de début et de fin de tournage consultables+ Lieux exacts du tournage en NA et hors NA, palmarès festival, fréquentation en salle (France et Région) – Avec rétroactivité de ces données pour tous les films ayant bénéficié d'une aide régionale depuis 2011. Pour rappel, il existe un collectif de géographes et professeurs de cinéma universitaires qui travaillent sur ces données : Camille Gendrault- Maîtresse de conférences en études cinématographiques – UFR Humanités - Université Bordeaux Montaigne. Stéphanie Peltier, Maîtresse de Conférence La Rochelle Université – NUDD. Joël Augros, Professeur, Université de la Sorbonne Nouvelle – IRCAV. Ils viennent de réaliser, entre autres, une journée d'étude sur « Tropismes et Circulations » : Des aides régionales... à quelques cas de fiction spécifiques. Maison des Suds, Université Bordeaux Montaigne.

International : la structuration du CNC (service de l'Attractivité) est l'attelage idéal afin que la Commission régionale du Film de Nouvelle Aquitaine - Alca, en lien avec la Direction des Affaires Internationales de la Région, du CRT, des Chambres Consulaires, établisse un plan d'actions et de communications vers des marchés extérieurs, adossé aux opportunités de l'appel à projet

FRANCE2030. Si le projet France-Tabac à Sarlat est sélectionné, c'est tout le territoire qui doit se mobiliser afin que les productions étrangères ne se limitent pas à tourner dans les 3 seules régions françaises dotées.

S'y ajoute une corrélation avec l'attractivité régionale auprès des fictions TV et plateformes nationales : les plafonds plus dotés des fonds de soutien de certaines régions amenuisent l'intérêt des producteurs pour la NA. C'est un constat d'échec flagrant alors que la LGV Paris/Bordeaux transporte 35 000 personnes quotidiennement.

Accueil de tournages : la force de la Région réside dans sa couverture territoriale via les BAT, qui nécessiterait un nouvel élan dans son animation via des formations collectives et des interventions et journées professionnels régulières. Il conviendrait également d'ouvrir la promotion des territoires non pourvus (Corrèze) à des BAT voisins (Dordogne).

Les atouts régionaux sont nombreux (l'Animation via Magelis, 6 départements signataires, les réseaux professionnels, les RI, le dialogue avec la DRAC, le montant du fonds, ...). L'enjeu politique régional commence par la mobilisation du 1€ pour 2 vers d'autres sujets que le FDS, sans pour autant le paupériser, avec une priorité donnée à l'accompagnement de la filière pro en région (via la formation notamment), avec l'objectif, à terme, de mobiliser et d'intégrer tous les Départements dans la prochaine convention (à ce titre, tous les départements signataires mobilisent (exceptée la Charente) autant voire plus de crédits sur les axes III (public) et IV (EAC) que sur l'axe I (création), et les 6 autres départements non signataires interviennent tous sur l'EAC et la diffusion.

La demande, adressée par le CNC aux régions, de remobiliser leurs crédits sur les autres axes que celui de la création semble peu cohérente et surtout ardue car ceux-ci représentent 2/3 de leurs engagements. A contrario des départements. Afin de permettre davantage de souplesse mais surtout plus de visibilité, le modèle Nouvelle-Aquitaine nécessite peut-être 2 niveaux de contractualisation :

- Un 1er entre le CNC/l'ETAT/la Région
- Un 2ème entre la Région/les département et la Drac (avec une répartition des crédits CNC via la Région et la DRAC pour chaque Département)

Rappel du nouveau cadre conventionnel de la convention 2023/2025

AXE I : SOUTENIR LA CRÉATION POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE DES TALENTS

AXE I.1 : Accompagner les créateurs

AXE I. 2 : Soutenir la création et la production dans les territoires

AXE II : STRUCTURER LES FILIÈRES ET L'EMPLOI POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

AXE III : RECONQUÉRIR LES PUBLICS GRÂCE AUX SALLES ET AUX ACTEURS DE LA DIFFUSION CULTURELLE

AXE III. 1 : Soutenir un parc de salles au plus près des publics

Axe III. 2 – Soutenir les acteurs de la diffusion culturelle au plus près des publics

AXE IV : RENFORCER L'ÉDUCATION AUX IMAGES POUR FORMER LES PUBLICS DE DEMAIN

AXE V : VALORISER LE PATRIMOINE CINÉMATOGRAPHIQUE EN RÉGION

Réorganisation du CNC

Avec l'annonce par le CNC qu'à partir du 1er avril, la Direction de la création, des territoires et des publics deviendra la Direction des politiques territoriales, composée de trois services :

1. Un service de l'accompagnement des professionnels, en charge notamment des enjeux de formation et d'accompagnement de carrière
  2. Un service des publics, en charge des enjeux de diffusion culturelle, d'éducation à l'image et donc de renouvellement des publics
  3. Un service de la coopération territoriale en charge de la politique territoriale Etat/CNC/Régions
- et le rappel que les dispositifs de soutiens aux oeuvres de l'actuel service de la création rejoindront la Direction du Cinéma au sein d'un nouveau service du soutien à la diversité de la création.

## Contribution écrite

### Maelstrum

Maelstrom Studios est une société de production audiovisuelle basée à la Cité Numérique à Bègles. Nous proposons toute la chaîne de post-production du data management jusqu'au mastering, en passant par le montage image, le montage son, l'étalonnage et le mixage tout en assurant la coordination technique et la direction de post-production. Nous portons une attention particulière au confort des professionnels que nous accueillons en proposant des espaces chaleureux et qualitatifs en assurant des calibrations et des mises à jour régulières de nos équipements.

Nous nous entourons de techniciens et artistes de la région spécialistes dans leur domaine, des professionnels mobiles qui se renouvellent sans cesse afin que nous ne soyons jamais encombrés de certitudes et que notre métier continue d'évoluer au même rythme que le monde.

Nous travaillons avec des collectivités, des sociétés de production et des chaînes de télévision, au niveau local et national.

Depuis 2017, nous développons des outils toujours plus performants en réponse aux besoins des acteurs locaux. Nous avons ainsi créé en 2019 un auditorium d'étalonnage et de mixage pour le cinéma permettant aux sociétés de production locales de pouvoir finaliser leur film en région et ainsi de pouvoir les accompagner sur des projets de plus en plus ambitieux (long métrage documentaire et fiction).

Nous avons à cœur de pouvoir participer à la concertation et de pouvoir créer un dialogue avec la Région pour mettre en lumière notre situation, les enjeux et défis à relever sur les années à venir.

Nous voudrions pouvoir aborder différents points qui relèvent des aides régionales :

- Aide après réalisation (NAFW) : Cette aide est organisée par la Région en collaboration avec le FIFIB et subventionne depuis 2ans maintenant et suite à la dernière concertation 5 courts-métrages à hauteur de 15000€ maximum et 2 longs-métrages à hauteur de 50000€ maximum. Cette aide a permis de faire venir des projets plus ambitieux que précédemment en région dans l'optique de créer un effet de levier bénéfique pour les sociétés de post-production implantées en région. En tant que prestataire de post-production nous avons des interrogations sur les obligations de dépenses. Quelles sont-elles et comment sont-elles contrôlées ?

La ligne éditoriale du NAFW limite les projets au cinéma indépendant et films d'auteur, ces derniers sont des projets sur lesquels les budgets sont souvent insuffisants et avec lesquels il y a régulièrement des négociations pour une tarification à la baisse.

- Fonds de soutien au cinéma et à l'audiovisuel : Nous nous posons la question du fléchage des aides à la production. Quel est-il et est-il envisageable d'y intégrer un pourcentage d'obligation de dépense dédiée à la post-production en Nouvelle-Aquitaine ?

- Soutien financier aux industries techniques CNC : Il est difficile d'obtenir cette aide car ce qui peut paraître novateur pour notre région ne l'est pas forcément pour le CNC.

- Même problème pour la saturation du marché

- Communication inter-filière : Nous avons la sensation que la communication inter filière n'est pas assez structurée. De plus, il est difficile pour une société de pouvoir débloquer du temps pour des initiatives qui permettraient des rassemblements inter-filières. Nous souhaiterions que la Région

puisse devenir un vecteur de communication et de lien pour les différents acteurs de la région. Aussi nous souhaiterions que différents interlocuteurs puissent montrer le talent des techniciens et des prestataires existant sur place.

- Évolution des technologies de post-production :

Nous avons un projet intitulé WAVE CLOUD qui prend la forme d'une infrastructure technique hybride basée sur des machines virtuelles et des stockages hébergés dans des data center de proximité, couplés à des machines et stockage Cloud. Ce nouveau type d'infrastructure représente un réel enjeu écologique et durable mais peut difficilement être supporté par une structure seule sans soutien ou volonté politique.

## Contribution écrite de Claire BONNEFOY

### Groupe Fiction

**En préambule, sur la définition d'un producteur régional :** Elle doit être précise pour éviter tout effet d'aubaine. Nous proposons la définition suivante : "une société dont le siège social et le bureau d'activité sont installés en région avec au minimum 50% de leur salarié, quand il y en a, sur le territoire.

**Sur le fonds de soutien :** *En général :* Le Groupe Fiction a alerté sur une situation d'échec dans leur propre région des producteurs et des auteurs néo-aquitains pourtant très largement soutenus sur d'autres territoires et nationalement voire internationalement. Aide à l'écriture, réécriture, développement LM : Nous souhaitons que le fonds de soutien au développement du long métrage en N-A soit largement tourné vers sa filière comme cela se fait aujourd'hui dans quasiment toutes les régions françaises. Nous préconisons :

- une obligation de rdv physique en région pour les producteurs/auteurs extra-régionaux
- l'aide à l'écriture réservée à la filière régionale
- les aides à la réécriture restent ouvertes aux producteurs extra-régionaux mais avec une obligation de dépense à 100% et un numerus clausus de 50% pour la filière régionale

#### Aide court-métrage

La filière régionale est en plein essor sur le court métrage. Il est essentiel d'accompagner tous ces producteurs, auteurs et réalisateurs dans leur développement. Il est donc important que le fonds court métrage de la région N-A ne soit plus un fonds national bis comme l'est celui du CNC, avec les mêmes travers. Il faut faire de ce fonds un levier pour l'émergence des producteurs, réalisateurs et techniciens sur le territoire. Nous préconisons :

- comme dans d'autres régions, de limiter l'accès au fonds court métrage aux projets régionaux ou de faire 1 comité / 2 réservé à la filière avec accès en plénière pour les projets qui ont un préachat national ou un soutien du CNC

#### Aide à la production :

Aujourd'hui, des projets ambitieux portés par des producteurs importants et/ou des réalisateurs repérés nationalement partent se tourner et se fabriquer dans d'autres régions. *ex : INCARNATION de Mael Le Mée (prod + réal N-A) = Pictanovo et Ile de France malgré le soutien du CNC et de Canal + VINCENT DOIT MOURIR = Rhône Alpes + Pays de la Loire ( ASR du CNC, Canal, ARTE...) LE DOMAINE = Pays de la Loire (Netflix)* Nous préconisons :

- un renforcement du fond F.I.L.M en tenant compte des différents critères d'emploi, de chefs de postes et économiques.

### Sur le fonds innovation (F.I.L.M) :

Il s'agit d'un fond très intéressant et prometteur pour la filière même s'il est regrettable que sa dotation ait été diminuée il y a 3 ans. Ce fonds filière doit rester ambitieux en s'assurant qu'il soit structurant pour les sociétés (mise en production effective des films, embauche d'un primo salarié, etc.)

### Aide à la postproduction CM et LM :

Dispositif prometteur, à perfectionner. Le format d'un seul comité par an en octobre n'est pas adapté (cf. calendrier cannois) et ne correspond pas au rythme de la production. Tous les fonds de post-production nationaux ont au moins 2 dépôts par an. Nous préconisons :

- 2 dépôts par an, avec un comité en avril et un comité en octobre à l'occasion du FIFIB.
- la possibilité de déposer plus d'1 projet par format par producteur local
- la règle selon laquelle le film ne doit pas être finalisé ou sélectionné dans un festival n'est pas intéressante : le film peut avoir été sélectionné mais le producteur devra toujours justifier 100% de dépenses en N-A dont 70% en post-production et de sa collaboration en post-production avec des techniciens et prestataires locaux, que le film soit fini ou pas fini.
- augmenter à 3 million HT le coût du film éligible pour le long-métrage
- la présélection des projets doit être gérée par la région ou ALCA, même si le dispositif est hébergé par des festivals lors de sa commission plénière.



## Contribution écrite

### Interpro Création-Production

Auteurs de la contribution : représentant(e)s des organisations suivantes : C.A.P. (3 sociétés membres) ; Les Maisons de production associées (6 sociétés adhérentes) ; Naais (142 auteurs adhérents) ; Peña (21 sociétés adhérentes) ; Tribune des auteurs (18 auteurs-réalisateurs membres)

#### Préambule - principes généraux

Soucieux d'un développement renouvelé de la filière et du rayonnement artistique et culturel de notre Région, nous avons pris l'initiative de nous réunir en séminaire afin de formuler des propositions communes pour une meilleure prise en considération de la création et de la production décentralisées. En effet, si nous saluons une politique volontariste de la Région, il nous apparaît que la montée en puissance quantitative et qualitative de la filière régionale mérite une stratégie territoriale plus affirmée, dans un contexte national où le principe de la régulation du marché par les aides publiques est menacé. Il s'agit notamment de revaloriser l'ensemble des aides à la conception puisque c'est à cette étape de recherche que la prise de risques est la plus forte et que s'inventent le cinéma et l'audiovisuel de demain. Ainsi est-il essentiel de préserver et de renforcer la coexistence et l'articulation du fonds de soutien (partie A) et des fonds filière (partie B), et d'amplifier la vision prospective de l'initiative régionale (conclusion).

#### A. Fonds de soutien

##### Critères d'éligibilité

Critères de stratégie territoriale :

- pour les auteurs, résidence principale en NA (avis d'imposition exigé)
- pour les sociétés de production, pour définir un établissement stable en région, respecter au moins 3 critères parmi les 4 suivants :
  - 1) siège social,
  - 2) bureau d'activité (bail et quittances de loyer ou acte de propriété),
  - 3) un dirigeant (gérant ou associé producteur) dont la résidence principale est en NA (avis d'imposition exigé)
  - 4) au moins la moitié d'employés permanents en NA

Aides à l'écriture :

- maintien du dépôt par auteur seul ou accompagné par une société de production
- pour une aide à l'écriture demandée par une société de production : fournir contrat d'option ou contrat d'auteur

Pour toutes les aides :

- suppression du critère n°4 (auteur-réalisateur extrarégional ayant déjà obtenu une aide la Région, ou ayant effectué une résidence en Région ou « du court au long »)
- mention d'une attention privilégiée ou d'un bonus si on remplit plus de 2 critères sur les 4 (auteur, producteur, tournage, dépenses)

##### Instruction

Au préalable, nous souhaitons être clairement informés des modalités de coordination d'instruction et d'évaluation des projets présentés au Fonds de soutien : composition des comités, organisation et procédure de vote, compte-rendu de décision.

Création de 2 collèges pour les aides à l'écriture : 1 collège dépôt par auteur seul, 1 collège dépôt par société de production.

Un auteur et un producteur néo-aquitains doivent assister aux réunions des comités, y compris au comité de chiffrage, en qualité d'observateurs.

Nomination des experts :

- les experts ne doivent en aucun cas être liés aux porteurs de projets candidats (si c'est le cas ils ne siègent pas dans la commission) ;
- la nomination est pour deux ans seulement, non renouvelable ;
- les experts doivent avoir une expertise avérée dans le comité où ils siègent ;
- les experts d'un même comité doivent représenter une diversité de profils.

Aucun comité, lecture et plénière, ne peut être composé de moins de 3 experts. Les experts de la pré-sélection devraient se réunir en comité et pourraient être les mêmes à la plénière ou réfléchir à la présence d'un rapporteur. Un comité d'experts ne peut se voir confier un nombre trop important de projets, quelle que soit l'étape. Les chargés de mission doivent impérativement rappeler aux experts des comités l'attention particulière à une stratégie territoriale. Cf. Règlement d'intervention / II.

Principes généraux.

Éclaircir et préciser les modalités des re-dépôts : ajournement, peut se représenter ou plénière différée. Conventionnement et taux de dépenses régionales :

- harmonisation à 100% des taux de dépenses régionales entre Région et Départements.
- coproduction internationale : possibilité d'un taux à 80% de dépenses régionales.

Chiffrage :

- établir une grille de chiffrage cohérente selon la diversité des économies des projets.
- que le soutien des départements vienne bonifier le soutien régional et non pas le compléter ou lui permettre d'atteindre une moyenne.

#### Équilibres en fonction des étapes et des genres / Éditorialisation du fonds

Cf. tableau page 17 du Bilan 2022

Ce bilan est très difficile à appréhender, il manque beaucoup des éléments d'informations et d'analyses qualitatives, et certains calculs sont erronés

- inclure les soutiens des départements
- indiquer la part des auteurs/producteurs régionaux dans les chiffres des dépôts.
- dans les « auteurs régionaux », distinguer les auteurs et les co-auteurs
- dans le documentaire, faire la distinction entre Audiovisuel et Cinéma

CM fiction :

Trop peu d'auteurs et de prod régionaux soutenus. Trop de dépôts. Comment resserrer les critères ? Sur les 5 critères existants, en respecter au moins 3 (et pas 2). Pour les critères 4 et 5 (tournage et recours aux compétences régionales) définir le « significatif » (un nombre minimal de chefs de poste par ex). Ou s'inspirer du règlement de la Bretagne : « les projets prioritairement inscrits en comité de lecture seront ceux impliquant au mieux le territoire ».

NB : selon Ciclic, 240 000 euros en plus sur le CM de fiction, provenant des départements

LM fiction :

Quelle éditorialisation sur les 75% des LM non régionaux aidés en prod ? Il nous semble que l'orientation des crédits va vers des films d'auteurs de prestige et/ou des films de marché.

Réserver une partie de l'enveloppe (30% minimum ?) à des films difficiles ou à économie fragile, avec un budget inférieur à 1,2 millions.

LM Animation :

Réserver une partie de l'enveloppe (30% minimum ?) à des films difficiles ou à économie fragile, avec un budget inférieur à 3 millions.

Veiller à vérifier le statut des déposants (producteur délégué ou co-délégué / producteur exécutif).

Fiction audiovisuelle :

Le pourcentage d'auteurs et de producteurs régionaux est beaucoup trop bas (0% et 7%), alors qu'on a le même budget que pour le documentaire, environ 1 million.

Conclusions :

- consolider, amplifier les soutiens à l'écriture et développement, en particulier pour le documentaire (les multiplier par deux pour le doc, cf. chiffres Scam). Chiffrage du Conseil régional : pour le documentaire pas moins de 5K en écriture, pas moins de 10K en développement, pour la fiction pas moins de 10K en écriture, pas moins de 20K en développement

- renforcer la part régionale sur le CM de fiction et la fiction audiovisuelle (cf. notre proposition de respecter 3 critères sur 5, et non 2)

- revaloriser de façon significative le fonds documentaire, en lien avec les pratiques régionales (la moyenne de la part du documentaire dans les autres régions est deux fois plus importante)

## **B. Fonds Filière**

Ces fonds doivent rester « réservés » aux auteurs et producteurs régionaux (sauf NAFW, dédié à la filière post-prod NA). Sur le bilan fourni pour les fonds filière 2020-2022, on constate une baisse progressive et parfois significative des enveloppes, sauf pour le Fonds FILM. Nous regrettons ces baisses, pour ces fonds particulièrement structurants.

- aide au programme éditorial (ex aide au programme d'entreprise) : nos préconisations ont déjà été envoyées, le 1er juin. Les grandes lignes : aider un programme global de projets en phase de concept, tout format tout genre possible, un plancher à 12K, des dépenses transversales.

Publication de l'identité des experts.

Revenir dès que possible à des crédits de fonctionnement pour avoir un nouveau volet 2.

- aide au projet d'après/aide au concept

C'est la seule aide exclusivement dédiée aux auteurs. En ce sens, elle n'est pas suffisante.

Il faudrait la doubler. Son instruction devrait être plus transparente.

L'aide devrait prendre en considération le parcours global de l'auteur, avec la possibilité de déposer 1 à 3 projets. Plancher à 5K, plafond à 15K, en fonction des genres et de la nature des projets. En veillant à préserver le taux de sélectivité actuel. Possibilité de déposer à nouveau chaque année, même si les projets de l'année précédente n'ont pas été terminés. Le critère qui permet de redéposer est l'avancement de l'un des projets précédents. Par ailleurs, ouvrir l'accompagnement en festivals d'Alca aux auteurs.

- fonds FILM

Nous saluons l'existence de ce fonds, qui permet aux producteurs et aux auteurs régionaux de développer des films de cinéma, avec une diversité qui n'est pas permise par le fonds de soutien classique. De nombreux projets aidés en production ont pu ensuite être aidés par le CNC, des fonds européens, sont sortis en salles, etc.

Les projets déposés en développement sont à un stade plus avancé qu'à l'aide au programme.

Réfléchir au principe d'une attention particulière aux projets portés conjointement par un producteur et un auteur de la région.

Publication de l'identité des experts.

- NAFW

La publication de l'identité des experts est bien accessible, notamment grâce au Fifib. Le dispositif fonctionne bien. Mais nous souhaitons deux sessions par an, au vu de la temporalité des sociétés et des films, la deuxième session pourrait avoir lieu au moment du Festival de Brive.

- COM

Très grande insatisfaction sur ce dispositif, malgré un principe d'accès aux diffuseurs locaux structurant et permettant là aussi une diversité de films. Une liberté éditoriale intéressante avec TV7 et Kanaldude. Le volet création-production est très largement insuffisant. Comment sont nommés les comités ? Il faut revoir entièrement le dispositif ensemble, Région, diffuseurs et professionnels, rapidement.

### **Conclusion, perspectives**

Nous précisons que les préconisations ci-dessus ne sont pas exhaustives et pourront évoluer en fonction des échanges souhaités avec les partenaires territoriaux. Par ailleurs, nous comptons fortement sur l'atelier annoncé au mois de juillet pour établir ensemble les modalités de dialogue et de concertation afin d'évaluer, interroger et améliorer régulièrement les dispositifs de soutien à la filière et l'accompagnement des professionnels. Un préalable indispensable à une nouvelle donne régionale est de bénéficier du même niveau d'information et d'échange pour l'ensemble des professionnels et veiller à des états des lieux qualitatifs. L'étude quantitative offre des pistes spécifiques et focus à explorer qualitativement notamment l'impact économique du documentaire, l'importance de la post-production, un plan Auteur ...

Il s'agit aussi d'envisager de nouvelles aides :

- aller vers un nouveau fonds « Cinémas sans frontières » en allant chercher d'autres fonds (coopération, mobilité internationale) afin d'amplifier une des singularités de la Région, la coproduction internationale, qui produit des résultats très probants
- l'aide au parcours d'auteur, l'aide à la direction artistique des projets
- créer une nouvelle aide type CVS, pour les VFX en particulier (en mobilisant les TIC)

## NOTES